

REPUBLIQUE DU SENEGAL



Un peuple - un but - une foi

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, ET DE LA RECHERCHE

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR



INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR DE L'EDUCATION POPULAIRE ET DU
SPORT (INSEPS)

Monographie pour l'obtention du certificat d'aptitude aux fonctions d'inspecteur
de l'éducation populaire, de la jeunesse et des sports

THEME :

**PERCEPTION DE LA VIOLENCE CONJUGALE CHEZ LES JEUNES
COUPLES DANS LA SOCIETE NIGERIENNE CAS : DU 3^{ème}
ARRONDISSEMENT DE LA VILLE DE NIAMEY.**

Présentée par :

M. ISSAKA AMADOU

Sous la direction de :

Mme FATOU DAME LOUM

Enseignant/chercheur INSEPS/ UCAD

Promotion 2011-2013

SOMMAIRE

Dédicaces-----	i
Remerciements-----	ii
Table de matières-----	iii
Liste des tableaux-----	iv
Liste des sigles et abréviations-----	v
Liste des annexes-----	vi
INTRODUCTION -----	P.1
CHAPITRE I. PROBLEMATIQUE	
1.1.Problématique-----	P.4
1.2.Revue de la littérature-----	P.9
1.3.Définition opérationnelles des concepts-----	P.13
1.4.Différentes formes de violences conjugales -----	P.13
1.5.Hypothèse générale -----	P.16
1.5.1. Buts et objectifs-----	P.17
1.5.1. Objectif général -----	P.17
1.5.2. Objectifs spécifiques -----	P.17
1.6. Description du milieu de l'étude -----	P.18
1.6.1. Aspects géographiques -----	P.18
1.6.2. Aspects historiques -----	P.18
1.6.3. Aspects démographiques -----	P.18
1.6.4. Aspects économiques -----	P.19
1.7. Présentation du commune 3 ^{ème} arrondissement de Niamey -----	P.20
1.7.1 Situation économique -----	P.21
1.7.2. Infrastructures socio-éducatives -----	P.21
CHAPITRE II. MÉTHODOLOGIE	
2.1. Méthode et techniques utilisées -----	P.23
2.2. Instruments -----	P.23
2.3. Pré- test -----	P.23
2.4. Population -----	P.23
2.5. Échantillonnage-----	P.23

2.6. Collecte des données-----	P.24
2.7. Dépouillement des données-----	P.24
2.8. Difficultés rencontrées-----	P.24

CHAPITRE III. PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS

3.1. Présentation des résultats -----	P.26
---------------------------------------	------

CHAPITRE IV. PRÉSENTATION, ANALYSE ET INTERPRÉTATION DES DONNÉES DE L'ENQUÊTE

4.1. Les caractéristiques des enquêtes -----	P.41
4.1.1. L'âge et le sexe -----	P.41
4.1.2. La nationalité et résidence -----	P.42
4.1.3 Le religion et l'ethnie -----	P.42
4.1.4. Le niveau d'instruction et la profession -----	P.43
4.1.5. Le type, durée du mariage et structure du mariage -----	P.44
4.1.6. Le nombre d'enfants et la contribution de la femme à la prise en charge -----	P.45
4.2. Les conséquences de violence conjugale chez les jeunes -----	P.46
4.3. Les solutions de violence conjugale -----	P.49
4.4. La synthèse des résultats -----	P.50
4.5. Les recommandations -----	P.52
CONCLUSION -----	P.55
BIBLIOGRAPHIE -----	P.58
ANNEXES -----	P.60

DÉDICACES

Je dédie ce modeste travail de recherche :

- ✓ A ma mère HABI RABO pour la tendresse et l'affection qu'elle n'a jamais cessé de me témoigner. Que le résultat de ce travail puisse vous apporter satisfaction ;
- ✓ A mon père AMADOU BAKO LABO qui m'a appris le respect de l'être humain, inculqué la notion de persévérance, de tolérance, de patience et de courage dans le combat pour la réussite ;
- ✓ A mon épouse BARIRA MADI MAYAKI qui a été toujours à mes côtés pour partager mes joies et peines. Ta compréhension et ton soutien m'ont servi à plus d'un titre. Ce travail est aussi le tien.
- ✓ A mes enfants RACHIDATOU, CHAMCEDINE, IBRAHIM, NADIA, et NANA AICHATOU, je vous souhaite bonne chance et beaucoup de courage pour affronter les dures épreuves de la vie.

REMERCIEMENTS

Au terme de ce travail, nous tenons à exprimer nos vifs remerciements à tous ceux qui n'ont ménagé aucun effort pour sa réalisation.

Nous exprimons particulièrement nos sincères remerciements ;

Notre directrice de monographie Madame FATOU DAME LOUM;

Malgré vos nombreuses occupations, vous avez su diriger ce travail avec la sympathie doublée de la rigueur scientifique qui vous est propres. Sincères Reconnaissances !

- ✓ A mes parents : AMADOU ADAMOU BAKO, HABI RABO, SADAOU RABO, SARKI LABO et AMADOU Bako : que ce modeste travail soit à la hauteur des efforts et sacrifices consentis pour mon éducation ;

- ✓ A ma femme BARIRA MADI MAYAKI ;

- ✓ A mes enfants, RACHIDATOU ISSAKA, CHAMCEDINE ISSAKA, Ibrahim ISSAKA, Nadia ISSAKA, et Nana AICHATOU ISSAKA ;

- ✓ A mes frères et sœurs ;

- ✓ Aux corps professoral de l'INSEPS/DAKAR pour les efforts consentis et les conseils apportés pendant toute notre formation, qu'ils trouvent ici l'expression de notre profonde gratitude;

- ✓ Aux collègues et amis pour leurs remarques pertinentes tout au long de la rédaction, particulièrement, Madame Rosine ETOMO, Madame Ada Anastasie.

- ✓ A tous les amis qui de près ou de loin ont contribué à la réalisation de ce travail.

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Répartition des enquêtés selon le sexe et par tranche d'âge.

Tableau 2 : Répartition des enquêtes par sexe et selon la nationalité.

Tableau 3 : Répartition des enquêtes par sexe et selon la religion.

Tableau 4 : Répartition des enquêtes par sexe selon l'ethnie.

Tableau 5 : Répartition des enquêtes par sexe et selon le lieu de résidence.

Tableau 6 : Répartition des enquêtés par sexe et selon la profession.

Tableau 7 : Répartition des enquêtés par sexe et selon le niveau d'instruction.

Tableau 8 : Répartition des enquêtes par sexe et selon le type de mariage.

Tableau 9 : Répartition des femmes par durée de mariage.

Tableau 10 : Répartition des femmes par structure de ménage.

Tableau 11 : Répartition des femmes par nombre d'enfants.

Tableau 12 : Répartition des femmes par la forme de la contribution dans la prise en charge de la famille.

Tableau 13 : Répartition des enquêtes par les définitions qu'ils donnent à la violence conjugale.

Tableau 14 : Répartition des enquêtes selon le sexe et selon qu'ils aient été victimes de violence conjugales ou non.

Tableau 15 : Répartition des femmes par forme de violence conjugale.

Tableau 16 : Répartition des femmes par causes de la mésentente.

Tableau 17 : Répartition des femmes par moments du conflit.

Tableau 18 : Répartition des femmes selon qu'elles se sont une fois senties violentes envers leurs époux.

Tableau 19 : Répartition de femmes par les manières dont elles ont été violentes envers leurs époux.

Tableau 20 : Répartition des enquêtes selon que leur conjoint(e) consomme des excitants.

Tableau 21 : Répartition des femmes par leurs visions du comportement de leur époux après la consommation d'alcool ou la drogue.

Tableau 22 : Répartition des enquêtés par visions de la violence conjugale.

Tableau 23 : Répartition des hommes par formes de violences.

Tableau 24 : Répartition des enquêtes par cause de violence conjugale.

Tableau 25 : Répartition des enquêtes selon les conséquences de la violence conjugale.

Tableau 26 : Répartition des hommes selon qu'ils ont une fois été violents envers leurs épouses ou non.

Tableau 27 : Répartition des hommes par la manière dont ils ont été violents envers leurs épouses.

Tableau 28 : Répartition des hommes par les facteurs qui favorisent la violence conjugale.

Tableau 29 : Répartition des enquêtes par motif de leur présence à l'Association Islamique du Niger et selon le sexe.

Tableau 30 : Répartition des enquêtes par les mesures à prendre pour lutter efficacement contre la violence conjugale.

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ACCT : Agence de Coopération Culturelle et Technique ;

AFN : Association des Femmes du Niger ;

AIN : Association Islamique du Niger ;

CEDEF : Convention sur l'Élimination de toute forme de Discrimination à l'Égard de la Femme ;

CIPD : Conférence Internationale sur la Population et le Développement ;

CUN : Communauté Urbaine de Niamey ;

DRESS/RS : Direction Régionale des Enseignements, Secondaire, Supérieur et de Recherche Scientifique ;

EDS : Enquêtes Démographiques et Sanitaires ;

FEVVF : Femmes et Enfants Victimes de Violence Familiale ;

IEC : Information, Education, Communication ;

JIEVEF : journée Internationale pour l'Élimination de la Violence à l'Égard des Femmes ;

MESS/RS : Ministère des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique ;

OIF : Organisation Internationale de la Francophonie ;

OMS : Organisation Mondiale pour la Santé ;

ONG : Organisation Non Gouvernemental ;

SIDA : Syndrome Immuno Déficience Acquis ;

SOS : Signal de Détresse ou Appel à Secourir d'Urgence des personnes en Difficultés ;

UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance ;

UNFPA : Fonds des Nations Unies pour la population ;

VIH : Virus d'Immuno Déficience Humaine ;

LISTE DES ANNEXES

N°	INTITULE
1.	Ordonnance n°99-30 du 13 Aout 1999 autorisant l'adhésion de la république du Niger à la convention sur l'élimination de toutes formes de discriminations à l'égard des femmes, adoptée le 18 décembre 1979 à New York.
2.	Violence contre les femmes est les filles au sein de la famille.
3.	A woman's daily activities in Africa.
4.	Les sept rôles de femmes.
5.	Les différences.

INTRODUCTION

Autrefois, dans beaucoup de sociétés, les hommes ont été particulièrement oppressifs vis-à-vis de la femme. Ce phénomène a tellement pris de l'ampleur que si nous posons à n'importe qui la question de savoir par quoi se définit la place des femmes, dans la société, la réponse commune serait : la femme, c'est avant tout la mère, celle qui met au monde les enfants, qui assure la descendance et donc au service du groupe. Elle est à l'origine de toute vie. C'est, en grande partie, de ce principe fondamental, que partent les divisions ultérieures du travail, des responsabilités et du pouvoir entre les deux sexes.

Ainsi, les femmes quelle que soit l'ampleur des différences entre la musulmane, la chrétienne et l'animiste, la sédentaire et la nomade, la paysanne et la citadine, ont en commun le fait d'être femme.

Dans toutes les civilisations, dans toutes les sociétés, à toute les périodes de l'histoire, les femmes ont eu un statut différent et souvent inférieur à celui des hommes ; plus ou moins soumises selon les lieux, plus ou moins reléguées à un second plan, si dans certaines parties du monde, la femme a plus d'importance qu'ailleurs, si son droit à la parole et sa participation au pouvoir varient selon les circonstances, nombreuses sont les civilisations, qui ont en commun le fait d'avoir réduit la femme à une éventuelle seconde personne bien quelle soit la mère de l'humanité.

Un proverbe arabe résume ainsi sa situation « la femme ne sort que trois fois dans la vie, la première du ventre maternel, la deuxième de la maison du père pour aller dans celle de l'époux, et la troisième pour aller au cimetière ». L'époux qui la cache aux yeux étrangers peut également la répudier à sa convenance si elle ne fait pas son « affaire » notamment si elle est stérile ou ne met au monde que des filles.

Combien de temps ces proverbes qui font sourire (sauf les intéressées) auront-ils cours encore ? « bat ta femme régulièrement, dit un proverbe arabe, si tu ne sais pas pourquoi, elle le sait » et à un proverbe congolais de dire « elle m'a couté si chère que si elle ouvre la bouche je la battrai comme plâtre ».

Au Niger également les femmes se trouvent souvent confrontées aux problèmes de discrimination, et cette situation a pris de l'ampleur jusqu'à constituer une des plus grandes pathologies des temps modernes.

En effet, c'est dans cette optique pour essayer de résoudre cette problématique que la République du Niger a adhéré en 1999 à la convention pour l'élimination de toutes les formes de violence et discrimination à l'égard des femmes (CEDEF). Celles-ci se réfèrent à :

1. La charte des Nations Unies qui réaffirme la foi dans les droits fondamentaux de l'individu, dans la dignité et la valeur de la personne dans l'égalité des droits des hommes et des femmes ;
2. La Déclaration universelle des droits de l'homme qui proclame que tous les humains naissent libres et égaux en dignité et en droits et que chacun peut se

prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamées dans la Déclaration, sans distinction aucune, notamment de sexe⁽¹⁾

Pour œuvrer au respect effectif des droits de l'homme, les Etats expriment également de manière solennelle par des engagements pris sur le plan international et régional, l'adhésion des dirigeants au principe interdisant la discrimination fondée sur le sexe. Au Niger ce principe est consacré par la constitution de la VII^e République du 25 novembre 2011 en ses articles 11 à 15 du Titre II des droits et devoirs de la personne humaine.

La violence à l'égard de la femme dans les couples de jeunes restreint un des droits fondamentaux de la personne humaine. La violence menace la liberté de mouvement, d'expression et d'association. Elle mine la confiance et l'estime de soi, elle rabaisse la dignité féminine. Elle limite le choix et empêche à la femme de participer au même titre que l'homme au développement de la société.

Les violences conjugales peuvent se présenter sous plusieurs formes (violences physiques, violences sexuelles, violences morales et psychologiques et violences économiques).

La violence conjugale est une réalité existante dans toutes les couches sociales et qui n'épargne aucune femme quelque soit son statut, sa situation socio-économique et son âge.

C'est pourquoi des activistes comme les institutions internationales, les Etats, la société civile et des personnes physiques sont engagés pour éliminer toutes formes de violences à travers le monde et le Niger est partie prenante dans cette dynamique.

Toutefois, pour voir dans la pratique, comment elles ont vécu et vivent aujourd'hui cette situation voir de quelle façon changer leur statut au rythme des bouleversements du monde moderne, nous avons opté pour ce sujet de monographie intitulé :

“ Perception de la violence conjugale chez les jeunes couples dans la société Nigérienne ; cas : du troisième Arrondissement de la ville de Niamey “

Ainsi pour mener à bien cette étude de manière scientifique, nous l'avons scindé en quatre chapitres :

- Le premier est consacré à l'approche théorique,
- Le deuxième se penche sur l'approche méthodologique,
- Le troisième fait ressortir la présentation,
- La quatrième présente l'analyse et l'interprétation des résultats, avant la synthèse et les recommandations.

¹ **Rapport initial du Niger sur la convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes : rapport / PNUD/Niger/Niamey, juin 2011, P. 99**

CHAPITRE I.

CADRE THEORIQUE

1.1 . PROBLÉMATIQUE

Dans toutes les sociétés du monde, la femme a une place primordiale car elle joue un rôle important dans le maintien du système social et reste la principale actrice dans le foyer. Car la femme remplit encore plusieurs fonctions importantes dans l'échange, la production, la protection (elle assure la sécurité des enfants), l'éducation et la socialisation.

D'ailleurs, c'est en reconnaissance de cette importance de la femme dans le domaine du développement et de la paix que pour la première fois dans l'histoire des Nations Unis, l'on commença à se pencher sur les droits des femmes depuis 1975, année qui fut proclamée Année Internationale de la Femme par cette institution internationale.

Il y a eu également une quatrième 4^{ème} conférence mondiale du genre sur les femmes à Beijing (Chine), tenue en septembre 1995 et qui est un combat pour les droits des femmes.

Cependant, la violence constitue le fléau mondial le mieux partagé, en ce sens qu'il existe dans tous les continents, dans tous les groupes sociaux, économiques, religieux et culturels. Autrement dit, ce fléau ne connaît aucune frontière, qu'elle soit géographique, sociale ou culturelle².

Selon une étude menée par l'OMS dans dix pays du monde partant sur la santé des femmes et la violence domestique, 15% à 71% des femmes interrogées ont témoigné avoir subi des violences corporelles où sexuelles. Beaucoup de femmes ont indiqué que leur première expérience sexuelle leur avait été imposée dont 24% dans les zones rurales du Pérou, 28% en Tanzanie, 30% dans les zones rurales du Bangladesh et 40% en Afrique du sud³.

La conférence internationale sur la population et le développement (CIPD, le Caire, 1994) ainsi que la conférence de Beijing (1995) ont mis en évidence le fait que les inégalités et iniquités de genre sont l'une des causes majeures du niveau élevé de pauvreté des pays en développement. Les indicateurs du développement du Niger montrent un écart important entre hommes et femmes, en termes de santé, d'éducation, d'alphabétisation, d'accès aux ressources et aux services. Ces disparités sont perpétuées par la persistance et le maintien de stéréotypes et de pratiques socio- culturelles en défaveur des femmes. L'une des manifestations les plus graves des stéréotypes et pratiques inégalitaires sont les violences fondées sur le genre.

La violence s'exerce en permanence au sein des unités familiales où elle prend la forme de violence sur les femmes. Tout au long de leur vie, aussi bien dans l'espace public que privée, à l'abri des regards et dans le silence. Les femmes connaissent des violences et autres pratiques dégradantes dans l'indifférence comme une fatalité⁴

² <http://www.who.int/media centre/factsheets/fs/fr/index/html>

³ <http://www.who.int/media centre/factsheets/fs/fr/index/html>

⁴ OMS : santé des femmes et programmes de développement : violence au foyer, OMS, In Net New York en français 1998, P 16.

Les violences faites aux femmes trouvent leur source dans les rapports de domination et d'inégalité entre les sexes. Dans 95% des cas, c'est la femme qui est victime de violences entre partenaires. Ces violences entraînent des conséquences qui sont très lourdes, tant pour les femmes qui sont victimes que pour leur famille et la société dans ensemble.⁵

A ce niveau on est en droit de se demander quelles sont les différentes formes de violences conjugales subies par les femmes ?

En effet, les violences corporelles et sexuelles infligées par un partenaire entraînent des blessures souvent mortelles chez la femme. Ces violences augmentent le risque de dépression, de stress post-traumatique, de trouble de sommeil et alimentaire, de détresse émotionnelle, en fait tout un mauvais état de santé général.

A l'échelle mondiale, une femme sur cinq déclare avoir subi des violences sexuelles pendant son enfance. Chaque année dans le monde, quelques 5000 femmes sont assassinées par les membres de leur famille au nom de l'honneur familial

Aux Etats-Unis, on n'estime que 21 à 31% des femmes avoir été battues par leurs partenaires mâles au moins une fois pendant leur vie.

En 1997 un rapport sur les homicides au Canada relève que 78% de toutes les victimes d'homicides conjugaux étaient des femmes. 25% des cas, étaient poussées ou bousculées ; 44% des femmes affirment qu'une arme a été utilisée contre elles et parmi ce groupe, 36% impliquent l'arme utilisée était un couteau ou une arme à feu.

En France en 2004, tous les quatre jours, une femme meurt sous le coup de son partenaire.

En 2007, en Belgique 35 femmes ont été victimes d'assassinat ou de meurtres contre 18 femmes en 2006. Plus de 130 dossiers relatifs à des faits de violences sont ouverts chaque jour 25782 plaintes ont été enregistrées en 2007 contre 4500 plaintes en 2000.

En 2008, selon une étude menée par Amnesty international, 41% des femmes ont été tuées par leur compagnon, 35% des crimes conjugaux sont liés à la séparation, 75000 femmes sont victimes de violence.

En Belgique, une femme sur cinq est victime, au cours de sa vie, de violences physiques ou psychologiques.

Après le continent Américain, et Européen Asiatique ce phénomène qui n'épargne aucune frontière se trouve aussi avec acquitté dans les pays arabes.

Selon les données collectées par les enquêtes démographiques et sanitaires (EDS) en Egypte, 29% des adolescentes mariées ont été battues par leurs maris et, parmi celles-ci, 41% étaient alors enceintes. En plus, une étude menée en Jordanie, en 2000, a révélé que dans 26% des cas signalent de violences domestiques, les victimes étaient des épouses de moins de 18 ans.

⁵OMS : **Santé des femmes et programmes de développement** : violence au foyer, OMS, Int Net Works en français, 1998 P.16

En somme, les femmes, celles qui se marient contre le désir de leurs parents, peuvent être châtiées ou même tuées par leur famille, victimes de crimes dits « d'honneur », comme cela se produit au Bangladesh, en Egypte, en Jordanie, au Liban, au Pakistan, en Turquie et ailleurs.

Notons également que le phénomène de la violence conjugale a énormément touché les pays Africains.

Des études menées en Afrique du sud montrent que 40% à 50% des femmes sont victimes de violence physique de la part de leurs époux et 60% sont victimes de violences sexuelles.

Toujours en Afrique du sud, un décès sur cinq de femme est imputable aux violences : en moyenne, tous les deux jours, plus de 92% de femmes sont victimes de violences conjugales ce qui engendre notamment les fausses couches, un faible poids de naissance maternelle.

Au Nigeria, le pourcentage des femmes qui se plaignent de sévices infligés par leur partenaire est de l'ordre de 31%. En Egypte, il est d'environ 35%.⁶

Le viol représente 39,09% des cas de violence à l'égard de femmes dans sept pays d'Afrique de l'Ouest, selon les données recueillies auprès de la police judiciaire et des tribunaux. Les pays concernés sont le Bénin, le Burkina Faso, le Ghana, le Mali le Sénégal et le Togo.⁷

En Côte d'Ivoire, en 2007, un rapport d'Amnesty International révèle que la terrible ampleur des violences sexuelles commises à l'égard des femmes et des filles dans le cadre du conflit qui a duré plus de dix ans avec 27000 femmes victimes des violences physiques et psychologiques.⁸

Au Togo, selon l'unité de recherche démographique, les violences physiques, les violences sexuelles et privations économiques constituent les principaux types de violences des femmes togolaises. Quarante-un pourcent de femmes sont victimes des violences sexuelles et 17% de femmes (sont victimes) de violences économiques.⁹

Au Burkina Faso, les violences physiques sont les plus courantes, 99% des femmes interrogées ont déclaré avoir été au moins une fois victime de violences physiques.

Selon une étude menée par la marche mondiale des femmes au Burkina Faso sur le harcèlement sexuel dans les lieux de travail, sur les 279 femmes enquêtées, 56,27% disent avoir déjà été victimes de harcèlement sexuel dans leur lieu de travail.

Au Mali, de 2003 à 2005 selon le rapport provisoire d'enquête sur le viol dans le district de Bamako, 515 cas de viol ont été enregistrés dans les structures socio sanitaires.¹⁰ Par ailleurs, les dix commissariats de la brigade chargée de la protection des mœurs ont enregistré 277 cas

⁶ OMS : **Santé des femmes et programmes de développement** : violence au foyer, OMS, Int Net Works en français, 1998 P.16

⁷ **Rapport de Conférence d'effectivité des droits des femmes de l'Afrique de l'Ouest** 2004 P.8

⁸ <http://www.Amnesty.asso.fr>

⁹ Site www.Sexualityandu.ca/heath-care-professionals/domestique-violence consulté 15/10/2012

¹⁰ Oxfam-Québec : « études sur la violence faite aux femmes en Afrique de l'Ouest » P. 21 et P.3

de viols durant les mêmes périodes. De 2005 à 2008, la même brigade a enregistré 60 cas de viols simples, 3 cas de viols avec violence contre 24 cas en bande.¹¹

Au Bénin, les résultats de l'étude sur les violences faites aux femmes, montrent que 60% des femmes rencontrées ont subi des violences au moins une fois dans leur vie et les propos injurieux et la bastonnade ont touché 75% de femmes, la séquestration est de 8,5%, l'excision est de 8% et les cicatrices de punition sont de 7%.¹²

Au Niger malgré toutes les différentes tâches qu'accomplissent les femmes et les différentes rencontres internationales et sous régionales (notamment la session spéciale des Nations Unies sur les femmes (Beijing +5) de 2000 et la 2^{ème} rencontre du réseau sahélien de diffusion de l'information sur la population tenue du 29 janvier au 2 février 2001 à Niamey) qui se sont penchées sur l'apport des femmes dans le développement de leur pays respectif et sur leurs préoccupations, il faut relever que les femmes ne cessent de se confronter à d'énormes difficultés. Elles sont perçues comme une charge et non un capital pour la société.

Outre cela, elles sont confrontées à une violence à double échelles, c'est-à-dire sur le plan familial et au sein de la collectivité. « Ainsi, d'une part, elles subissent une violence physique, sexuelle et psychologique exercée au sein de la famille, les violences liées à la dote et les mutilations génitales, d'autre part, la violence physique, sexuelle et psychologique exercées au sein de la collectivité, les sévices sexuels le harcèlement sexuel, l'intimidation au travail et dans les établissements d'enseignement »¹³ et quelles sont les caractéristiques des femmes victimes des violences conjugales ?

Cependant le phénomène de la violence conjugale, en dépit des graves conséquences de toutes sortes, continue toujours de faire d'une certaine manière, l'objet d'une véritable loi de silence dans certains services. En effet, selon le dernier rapport annuel 2010 du commissariat central, on ne trouve pas de plaintes enregistrées dues à la violence conjugale au niveau de ladite institution. Par contre, certaines structures enregistrent des cas de divorces ou de répudiations, qui sont les conséquences de la violence conjugale. C'est le cas notamment au niveau de la justice commune I ; il a été enregistré en 2010 un nombre de divorces et des répudiations égales à 179 cas et en 2011 on a enregistré 131 cas.

A la justice commune II, il a été enregistré 17 cas en 2010 et 16 cas en 2011. A la commune III, 49 cas ont été enregistré en 2010 et 45 cas en 2011. A la commune IV, il a été enregistré 51 cas en 2010 et 48 cas en 2011. Et à la commune V, il a été enregistré 62 cas en 2010 et 60 cas en 2011 soit un total de 358 cas en 2010 et 300 cas en 2011 enregistrés au niveau de la justice des cinq(5) communes de Niamey uniquement. Le cumul donne 658 cas pour les cinq communes en 2 ans.

En plus, au niveau de l'Association Islamique du Niger (AIN), 825 cas de divorces ont été enregistrés 2010 et 879 cas en 2011 à la date du 31 décembre 2011. Et quelles sont les conséquences de ces violences conjugales ?

¹¹ Oxfam-Québec : « études sur la violence faite aux femmes en Afrique de l'Ouest » P. 21 et P.3

¹² Oxfam-Québec : « études sur la violence faite aux femmes en Afrique de l'Ouest » P.3, P. 4 et P. 21

¹³ Oxfam-Québec : « études sur la violence faite aux femmes en Afrique de l'Ouest » P.3, P. 4 et P. 21

Au regard de tout ce qui précède, il nous paraît nécessaire, en tant que futur Inspecteur de L'Education Populaire, de la Jeunesse et des Sports, d'étudier ce phénomène social pour apporter notre contribution à l'amélioration des conditions de vie conjugale chez les jeunes couples. C'est pourquoi nous avons décidé de traiter le thème « *perception de la violence conjugale chez les jeunes couples dans la société Nigérienne ; cas du troisième 3^{ème} Arrondissement de la ville de Niamey* ».

A travers cette étude nous voulons répondre aux questions suivantes :

- Quelles sont les différentes formes de violences conjugales subies par les femmes ?
- Quelles sont les causes des violences conjugales ?
- Quelles sont les caractéristiques des femmes victimes des violences conjugales ?
- Quelles sont les conséquences de ces violences conjugales ?
- Quelles sont les mesures prises pour lutter contre ce phénomène ?
- Quelles sont les différentes difficultés rencontrées par les femmes victimes des violences conjugales ?
- Et quelles sont les solutions à apporter pour remédier au problème ?

Après cette première partie sur la problématique, notre étude concernera en seconde partie la revue de la littérature.

1.2. REVUE DE LA LITTÉRATURE

Notre contribution devient une nécessité dans un monde où les relations entre les hommes et les femmes en tant qu'individus, membre d'une famille, des rapports de pouvoir et des accords mal gérés parfois dans une communauté, s'inscrivent dans une structure complexe de pratiques sociales des normes et valeurs.

Ainsi dans certaines sociétés, « le statut de la femme » c'est-à-dire la façon dont les femmes sont traitées, ce que leurs communautés pensent d'elles, ce qu'elles peuvent faire de leur droit, est très limité, il dépend surtout de ce que son époux, les membres de leur famille et de leur communauté pensent d'elles.

Malheureusement, avec tous les efforts fournis par les femmes pour revendiquer leurs droits sur leurs époux les relations existantes entre l'homme et la femme vivant en couple ne cessent de se détériorer de plus en plus, d'où le constat amer de l'ampleur des violences conjugales.

En effet, Dr A.A. ARKUTU dans son ouvrage : « femmes en bonne santé, mères en bonne santé » un guide d'information, a révélé que d'après une étude dans certains pays, jusqu'à 60% des femmes rapportent avoir été maltraitées, battues, violées par leur mari ou leur partenaire sexuel.

Ces mauvais traitements sont infligés aussi bien aux femmes adultes qu'aux adolescentes. En plus il affirme que derrière ce comportement aberrant de la violence se trouvent la soif de se sentir puissant, d'avoir quelqu'un sous son contrôle et que dans certaines sociétés, c'est à cause des normes et des croyances généralisées selon lesquelles les hommes sont les seuls à avoir de l'autorité dans la famille et la femme est un être inférieur qui n'a pas droit à la parole ; ceci explique que si l'homme ne suit pas ce modèle culturel, il peut se sentir démuné. En plus le comportement peut aussi être celui que l'homme a appris de son propre père et, par conséquent, il ne connaît d'autres moyens non violents pour résoudre les conflits.

Également, indique-t-il, que la violence se manifeste encore plus fréquemment quand la femme est enceinte, parce qu'elle porte plus d'attention à son bébé et /ou ne veut pas avoir des relations sexuelles.

Il propose comme solution à ce problème en ce cas de conflit, d'utiliser les moyens non violents, d'aider la femme qui est en train d'être battue et, enfin, l'agent de santé doit rester vigilant afin de pouvoir reconnaître les signes de violence et conseiller la victime. ¹⁴

En outre, on peut également remarquer dans certains pays, l'existence de lois qui cautionnaient la violence à l'égard de la femme.

DANIELLE BEN YAHMED ET ALL, dans leurs travaux traitant sur le droit des femmes, ont relevé qu'un arrêt de la Cour Suprême du Cameroun en date du 4 janvier 1972, repousse la demande d'une femme que son mari battait, en invoquant le motif suivant : d'après la

¹⁴ ARKUTU (A.A), **femme en santé, mère en bonne santé** : un guide d'information, première édition françaises, New York, **family care international**, 1998, PP14-15.

coutume Bamiléké, le mari a toujours eu et a encore le droit de battre sa femme et, au surplus, les sévices ne constituent pas une cause péremptoire de divorce.¹⁵

Malgré qu'il soit un délit dans certains pays, les hommes n'hésitent pas à exercer la violence dans n'importe quel état de la femme.

Ainsi, d'après une étude menée par RICHARD J GÈLES au Canada en 1962, un quart des femmes ont admis avoir été battues lorsqu'elles étaient enceintes.

Parmi les 41% des femmes tuées par leur mari, 83% le sont avec une violence excessive, c'est-à-dire poignardés plus d'une fois sévèrement battues.¹⁶

Les hommes aujourd'hui battent leurs femmes pour les mêmes raisons qu'ils l'ont fait à travers l'histoire : parce qu'ils ont cru que c'était leur droit, leur privilège et leur devoir de le faire.

THORAYA AHMED OBAID, directrice exécutive de l'UNFPA, déclare à la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, le 25 novembre 2004, que la violence sexiste à l'égard des femmes et des filles cause de profondes souffrances et entraîne d'importants coûts économiques et sociaux. Cette violence ne menace pas seulement les efforts menés pour réduire la pauvreté et la mauvaise santé ; elle menace aussi la paix et de la sécurité. Pour cela, elle affirme que l'UNFPA recommande une approche selon quatre axes à savoir :

- Renforcer les lois et politiques en harmonie avec les accords internationaux ;
- Mettre fin à l'impunité ;
- Reconnaître les besoins des victimes et y répondre ;
- Stimuler la mobilisation sociale et la transformation culturelle.¹⁷

Au plan interne également plusieurs auteurs se sont intéressés à ce problème de violence conjugale et chacun tente de donner son approche.

C'est ainsi que pour le Dr Didier ALLAGBADA, psychologue et clinicien, les violences apparaissent légitimées pour une large part à travers l'appareil législatif actuellement en vigueur et les pratiques traditionnelles sciemment ou inconsciemment à partir des références socioculturelles. Il ajoute que les violences s'exercent en des lieux les plus courants tels que l'espace domestique, l'espace public et l'environnement professionnel.

Dr Didier nous relate que les violences, loin d'être de « nouveaux objets de développement importés », se ressource dans des pratiques socioculturelles séculaires bien identifiées du point de vue conceptuel et linguistique. Elles concernent les mutilations génitales féminines et

¹⁵ Danielle Ben YAHMED et Al, **le droit des femmes IN Encyclopédie de la famille N°5 contre ses droits** Paris J.A édition, 1980 P. 42

¹⁶ Godard, cité par Richard J. GELLES, « **à propos, du droit des femmes au Canada** » IN **Encyclopédie de la famille, N°5 contre ses droits**, Paris J.A édition 1980, P.46.

¹⁷ AHMED OBAID (T), « **la violence à l'égard des femmes et des filles n'est pas inévitable, il faut l'arrêter** » IN **le sahel**, N°6842 du jeudi 25 novembre 2004 P.8

autres pratiques traditionnelles (mariage précoces /forcés, tabous alimentaires) préjudiciables à l'intégrité sexuelle et à la dignité de la femme, exercées au sein des institutions traditionnelles et modernes (répudiation longue, de procédure de divorce initié par la femme, refus d'enregistrer les plaintes, dénigrement des plaignantes, tendance au règlement des litiges ou des conflits au dépend des femmes et les privations alimentaires et vestimentaires).

Quant aux violences domestiques, DR DIDIER les résume par les violences physiques qui sont l'ensemble des atteintes physiques au corps de l'autre, les violences psychologiques qui sont toutes actions qui portent atteintes ou qui essaient de porter atteinte à l'intégrité psychique ou mentale de l'autre, les violences sexuelles ou violences sexuées correspondant au fait d'imposer son désir sexuel à une partenaire, les violences verbales qui réfèrent plus à la parole, perçue dans la voie, le ton, les cris c'est-à-dire au mode de communication. Selon lui toujours, en dehors de toutes ces violences, il en existe d'autres formes à savoir, les violences faites aux enfants, le désir de dominer, un homme envahisseur, les violences auditives et visuelles, les violences économiques.¹⁸

Pour sa part ILLA RABI, dans son mémoire intitulé « causes et conséquences de la violence conjugale physique sur les femmes en milieu urbain : cas de la justice commune II » en vue de l'obtention du diplôme d'Etat de Technicien Supérieur de l'Action Sociale, a mis en évidence une relation étroite entre la violence physique et plusieurs facteurs dont la situation socioprofessionnelle du mari, les facteurs de risque (alcool, chômage etc.)

Pour elle plusieurs raisons expliquent les violences conjugales à savoir : la culture qui ne condamne pas le règlement des conflits par la violence, le chômage, la polygamie, l'isolement des femmes et de la famille, le fait que l'homme est le seul à avoir de l'autorité dans la famille, la femme est vu ou considérée comme un être inférieur.

La dépendance économique peut être également à la base de forme de violence envers la femme telles que l'exploitation sexuelle ou le viol, la jalousie, l'infidélité, l'excès d'alcoolisme, le mariage forcé. Selon cette étude les conséquences sur la santé peuvent en découler à savoir : problèmes gynécologiques à la suite des rapports sexuels violents et forcés, des infections sexuellement transmissibles y compris le VIH/SIDA, des grossesses non désirées, la mort par homicide volontaire, blessure grave ou suicide.

Comme action pour y remédier, elle propose d'informer la population sur le droit des femmes et assurer une large diffusion de ses droits universels au sein de la communauté entière, de dénoncer le partenaire en cas de violence, stratégies d'Information d'Education et de Communication (IEC), d'encourager les ONG et les Associations féminines qui luttent contre ce phénomène etc.¹⁹

Dans cette même optique, il convient de faire place ici au séminaire de formation de l'ONG SOS femmes et enfants victimes de violence familiale, dont le thème est « rôles des assistants

¹⁸ ALLAGBADA (D), « image des violences au quotidien » IN SEEDA N°013 de 10 septembre 2003 PP. 8- 9

¹⁹ ILLA RABI, causes et conséquences de la violence conjugale physique sur les femmes en milieu urbain : cas de la commune II mémoire ENSP 2001 PP. 42-44

sociaux en matière de règlement des conflits familiaux », où plusieurs spécialistes dans différents domaines ont donné leurs visions par rapport aux conflits familiaux.

Ainsi sur le plan sociologique M. AMADOU O. DOUMBIA, socio-économiste et planificateur pense que les contradictions ou conflits à l'œuvre dans le foyer trouvent d'abord leurs origines dans l'évolution du mariage en tant qu'institution. En effet, traditionnellement le mariage apparaît avant tout comme un régulateur social des rapports sexuels en ce sens qu'il permet de lever un interdit, celui du libre accouplement et ensuite comme un réponse à la constitution d'une communauté et une organisation économique à même d'assurer la sécurité (pacification des rapports intercommunautaires) et subsistance (transformation des produits alimentaires : reproduction physique et procréation : reproduction humaine) des membres du groupe.

Traditionnellement, le libre choix du conjoint était un exercice très difficile, car d'une part le choix doit être effectué dans le cadre d'un réseau d'alliance très précis auquel doivent appartenir les deux communautés contractantes ; d'autre part ce choix dépendait des obligations matrimoniales antérieures auxquelles a eu à souscrire la communauté de l'épouse et du cycle matrimonial auquel correspond l'âge de celle-ci.

De nos jours, en revanche le conjoint est plutôt choisi en raison de certains caractères intrinsèques (beauté, intelligence...) ou du comportement directement rémunérateur du partenaire (relations sexuelles, service rendus, attention,...) ou même de l'accès que procure ou peut procurer le partenaire à des ressources extrinsèques désirées (argent, prestige, protection,...)

Il continue en disant que c'est surtout la déstabilisation de la cellule familiale traditionnelle qui fonctionnait autrefois à la fois comme unité de résidence, de production et de consommation qui a largement contribué à exacerber les contradictions ou conflits à l'œuvre dans le foyer, notamment la polygamie. Et cette déstabilisation se traduit par le passage de la famille étendue patriarcale à la famille polygénique naissante dans laquelle ni le patriarche ni la « UWAR Guida » ne se trouvent à jouer le rôle de régulateur social des rapports sociaux.

Comme résolution au problème, il propose que la cohésion familiale soit renforcée.²⁰

Du point de vue psychologique, M. ALZOUMA, psychologue-clinicien, affirme qu'aucune union par les liens de mariage ne se fait au hasard ; chacun place son intérêt imaginaire qui le pousse à s'unir à l'autre et c'est lorsque la satisfaction de cet intérêt est hypothéquée que survient un élan d'auto conservation et de revendication. Le désaccord s'installe et les conflits naissent, mettant en jeu les caractéristiques individuelles constituant la personnalité de chaque membre du groupe.

²⁰ DOUMBIA, O (Amadou) « **aperçu sociologique des conflits familiaux** » IN **ONG SOS FEVVF, rôle des assistants sociaux en matière de règlement des conflits familiaux, rapport du séminaire de formation tenu à Niamey du 14 au 16 octobre 2003** PP. 46- 49

Une résolution de ce type de conflit nécessite la détermination des raisons ayant précédé au mariage, ainsi que la prise en compte des caractéristiques personnelles des membres afin de se faire une idée sur le niveau de concession et de renoncement de chacun.²¹

MOUSSA SATOU, juriste (magistrat) analyse les conflits familiaux sur le plan juridique, il pense qu'ils ne sont que la résultante des mésententes qui peuvent exister au sein du couple ou qui proviennent de l'entourage du couple.

Parlant de la violence physique, elle affirme que l'acte commis par le mari constitue le délit de coups et blessures volontaires et cela est puni par l'article 222 du code pénal.

En plus, comme facteur de blocage à la résolution des conflits familiaux, elle a fait cas de la ratification de la convention sur l'élimination des formes de violences à l'égard de la femme par l'Etat du Niger avec des réserves qui vident la CEDEF de son contenu.

Cependant la conséquence est que ces conflits familiaux peuvent aboutir au divorce ou à la répudiation.²² Ainsi nous arrivons aux définitions des concepts.

1.3. DÉFINITION OPÉRATIONNELLE DES CONCEPTS

Étymologie et sens de violence:

La Violence vient du latin « violentia », caractère violent ou farouche. Le verbe « violare » signifie profaner transgresser ou trépasser. Ces termes sont rattachés au mot latin « vis » qui veut dire forme ou action.

Qu'est ce que la violence?

En 1993, la déclaration des Nations Unies sur l'Élimination de la violence à l'égard des femmes a défini la violence à l'égard des femmes comme « tous actes de violence dirigés contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie politique ou dans la vie privée ». Cette définition s'entend comme englobant la violence exercée au sein de la famille, au sein de la collectivité en général, et la violence perpétrée ou tolérée par l'État.

Les formes de violence basée sur le sexe comprennent, sans y être limitées, la violence exercée au sein de la famille, les sévices sexuels, le viol, harcèlement sexuel, la prostitution forcée, les mutilations génitales et autres pratiques traditionnelles préjudiciables à la femme. En outre, l'orientation sexuelle et la citoyenneté, peuvent servir à accroître leur subordination

²¹ ALZOUUMA (ALFAZAZE), « aperçu sociologique des conflits familiaux » IN ONG SOS FEVVF, rôle des assistants sociaux en matière de règlement des conflits familiaux, rapport du séminaire de formation tenu à Niamey du 14 au 16 octobre 2003 PP. 50- 51

²² SATOU (Madame Moussa), « aperçu sociologique des conflits familiaux » IN ONG SOS FEVVF, rôle des assistants sociaux en matière de règlement des conflits familiaux, rapport du séminaire de formation tenu à Niamey du 14 au 16 octobre 2003 PP. 52- 55

juridique, sociale et culturelle, et le risque d'être la cible de la violence. Selon les estimations, une femme sur trois dans le monde subira, durant son existence, une forme ou autre de violence basée sur le sexe.²³

1.4. Les différentes formes de violences.

- **La violence psychologique** : Il s'agit d'une forme de pression utilisée sur la femme, soit pour la punir ou la désigner ou pour obtenir d'elle la soumission. Ces moyens sont divers : propos dégradants et humiliants, le refus de manger, le fait de rentrer tard à la maison, etc.
- **La violence physique** : coups et sévices corporels, il s'agit d'une manifestation de la force brutale qui porte atteinte à l'intégrité physique de la victime (coups et sévices corporels).
- **La violence verbale** : insulte, chantage, menaces.
- **La violence économique** : privation de moyens ou de soins essentiels qui place la femme dans une situation de dépendance vis-à-vis de l'homme.
- **La violence liée à la « dot » ou au « prix de la jeune mariée »** :
 - En versant la « dot » ou « le prix de la jeune mariée » certains hommes considèrent qu'ils peuvent se comporter à leur gré à l'égard de leurs épouses comme si elles ont été achetées.
- **Le crime d'honneur** :
 - Il s'agit d'un moyen de chantage pour contenir ou éviter les divorces souhaités et les mariages non désirés par les femmes.
- **Le viol** : est l'une des pires formes de violences à l'égard des femmes qui, en dehors du préjudice physique, crée un traumatisme chez les femmes. Le viol porte atteinte à l'honneur de la femme qui le plus souvent préfère garder silence que de dénoncer les auteurs de peur d'être l'objet de curiosité ou d'être traitée de mauvaises mœurs.
- **Le mariage précoce** : il est pratiqué sur une fille trop jeune. Cette mesure vise selon les enquêtés à éviter la débauche des filles et le désagrément à la famille.
- **Le mariage sans le consentement de la fille** : il s'agit de mariage fait sans le consentement de la fille, sur la seule décision de ses parents.

²³ HEISE, L.M., ELLSBERG and M. GOTTEMOLLER, 1999, **Ending Violence Against Women. Population Report, Series L. N° 11.** Baltimore Johns Hopkins University School of public health, Population Information Program. Center for Women's Global Leadership <http://www.cwgl.rutgers.edu>

- **L'abandon de famille ou foyer** : il s'agit là de la privation du droit à l'alimentation, au logement, à la protection. Tous ces manquements aux obligations résultant du mariage et qui également constituent pour la femme des violences conjugales.
- **Des injures, diffamations et menaces** : il arrive souvent que des femmes soient l'objet d'injures et diffamations de la part de leurs maris en présence des enfants ou des voisins. Ces humiliations portent atteinte à leur honneur et jettent le discrédit sur elles. Certaines se voient contraintes de quitter le foyer conjugal pour ne pas être la risée des voisines. D'autres sont même menacées de mort dans le cas où elles refusent de quitter le domicile conjugal à la demande du mari.
- **L'inceste** : ce sont les sévices sexuels intra-familiaux subis pendant l'enfance et perpétrés par un homme qui inspire confiance à la famille (un père, un beau père, un grand père, un oncle, ou un frère).
- **La mutilation génitale féminine** : il s'agit de pratiques qui portent atteinte à la santé de la femme (clitoris excisés, infibulation).
- **Violence conjugale** : désigne « le processus au cours duquel un partenaire exerce à l'encontre de l'autre dans le cadre d'une relation privée (mariage) des comportements agressifs, violents et destructeurs ».
- **Violence contre les femmes** signifie : « tout acte de violence sexiste entraînant ou susceptible d'entraîner pour les femmes un dommage ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques y compris par la simple menace, par la coercition, par une privation arbitraire des libertés que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée ».
- **La violence familiale ou domestique désigne** : l'ensemble constitué par la violence conjugale et la violence envers les enfants (encore appelée mauvais traitement des enfants).²⁴
- **Conception juridique de la violence**

Selon le *Droit Pénal*, la violence concerne « des actes par lesquels s'expriment agressivité et la brutalité de l'homme dirigées contre ses semblables et leur causant les lésions ou traumatismes plus ou moins graves » (dictionnaire de droit Dalloz ; 1966 p.). A l'emploi de la force physique proprement dite (coups et blessures) s'ajoute la notion plus immatérielle de violence et de voies de fait.

²⁴ HEISE, L.M. Ellsberg and M. GOTTEMOLLER, 1999, *Ending Violence Against Women. Population Reports, Series ..L .N° 11. Baltimore Johns Hopkins University School of public health, Population Information Program, Center for Women's Global Leadership* <http://www.cwgl.rutgers.edu>

Quant au Droit Civil, (dictionnaire de droit, Dalloz 1966, p.1989) il définit la violence comme étant la contrainte exercée sur la volonté d'une personne pour l'amener de force à la contrainte. Autrement dit l'influence ou l'imposition. L'inconvénient de l'approche juridique est qu'elle n'éclaire que des cas précis.

- **Définition sociologique :**

En ce qui concerne notre recherche, la définition de Y. Michaud (1986 ; P.36) semble retenir notre attention de par sa vision objective et complète. Pour ce auteur toute définition de la violence doit rendre compte aussi bien des états que des actes de violence, De ce fait, « *il y a violence quand, dans une situation d'interaction un ou plusieurs acteurs agissent de manière directe ou indirecte, massés ou distribuée en portant atteinte à un ou plusieurs autres à des degrés variables, soit dans leur intégrité physique, soit dans leur intégrité morale, soit dans leur possession, soit dans leur participation symbolique et culturelle* »²⁵.

Nous pensons que cette étude sur « *la perception de la violence conjugales chez les jeunes couples au Niger, cas de la commune troisième arrondissement de Niamey* » pourra nous aider à confirmer ou à infirmer nos hypothèses de recherche qui se suivent :

1.5. HYPOTHÈSE GÉNÉRALE :

La violence conjugale chez les jeunes couples existe à toutes les catégories d'âges. Cependant, peut être elle ne s'exprime pas partout de la même manière. Elle peut aussi dépendre de certains facteurs tels que le niveau d'instruction, de la classe socio-économique, et du climat familial.

HYPOTHÈSE : 1

Le mode d'expression de la violence (à savoir) menace verbale, menace physique, privation alimentaire ou de liberté est fonction de revenu familial.

HYPOTHÈSE : 2

Les traitements sont d'autant plus sévères que le niveau d'instruction des jeunes couples est bas.

²⁵ YVES MICHAUD, *définition de la violence selon l'approche sociologique* 1986, P.39

HYPOTHÈSE : 3

Le statut social de la femme, la quiétude et la contribution à la prise en charge de la famille contribue à la non-violence conjugale.

Après cette partie sur la formulation des hypothèses nous aborderons les buts et objectifs que nous nous sommes fixés par notre étude.

1.5.1 LES BUTS DU CHOIX DU SUJET

Nous avons décidé de traiter ce sujet pour plusieurs raisons à savoir :

- Les raisons d'ordre sociale : car le phénomène un fléau qui a des répercussions négatives sur l'individu, son entourage et la société.
- Les raisons d'ordre idéologique : car en tant qu'être humain mis au monde par une femme, nous avons l'obligation morale d'apporter notre contribution pour améliorer ses conditions de vie.
- Les raisons d'ordre scientifique : car il est de coutume qu'à la fin du cycle académique, l'étudiant propose sa contribution dans le domaine scientifique pour confirmer ce qu'il a appris durant sa formation.

1.5.2. Objectif général:

Étudier la violence conjugale chez les jeunes dans la commune 3^{ème} arrondissement de la ville de Niamey en vue de contribuer à l'amélioration des conditions de vie conjugale.

1.5.3. Objectifs spécifiques :

- identifier les caractéristiques des femmes victimes de violence conjugales ;
- recenser les formes de violences conjugales subies par les femmes ;
- identifier les causes des violences conjugales ;
- recenser les mesures prises par les autorités administratives/politiques, les associations et ONG, les chefs traditionnels et les chefs religieux dans le but d'éradiquer le phénomène ;
- énumérer les difficultés rencontrées par les femmes victimes de violences conjugales.
- Quelles solutions proposons- nous ? en vue de remédier la violence conjugale.

1.6. DESCRIPTION DU MILIEU DE L'ÉTUDE

Niamey est la capitale du Niger depuis 1926. Elle est située sur le fleuve Niger dans l'extrême ouest du pays et en est sa ville la plus peuplée avec 1 302 910 habitants en 2011. Depuis le 24 novembre 1988, la ville, qui compte cinq communes, est constituée en une communauté urbaine dénommée « Communauté urbaine de Niamey » (CUN).

1.6.1. ASPECT GÉOGRAPHIQUE

La communauté urbaine de Niamey est l'extrême ouest du pays au bord du fleuve Niger. Elle est incrustée dans la région de Tillabery. La ville de Niamey est située à 13°31' de latitude nord et 26° de longitude et s'étend sur une superficie de 23.930 Km².

1.6.2. ASPECT HISTORIQUE

Le quartier Mouray-Kwaratagui est le centre historique de la ville de Niamey. La région de Niamey est habitée depuis très longtemps par des populations voltaïques comme les Gourmantchés. Cependant les fondateurs du village de Niamey seraient des Maouris, venus de Matankari vers la fin du XIX^e siècle. Ils seraient installés sur une île appelée *Neni Goungou* face à Niamey actuel, avant de venir s'implanter sur la rive gauche du Niger, dit-on à côté d'un arbre ce qui donnera plus tard le nom au village : *Niamey* pour *Nia*, le nom de l'arbre et *me* en djerma qui signifie rivage où l'on puise de l'eau. Le village de Niamey est habité par environ six cents personnes en 1901.

A l'arrivée de la domination française la ville se met à prospérer. Niamey est alors le chef-lieu du cercle de Djerma qui comprendra les régions comprises entre le fleuve et le Dallol Bosso. Niamey devient la capitale du Niger le 28 décembre 1926, remplaçant Zinder.

C'est à Niamey que s'est tenue la deuxième conférence intergouvernementale des États francophones, qui a abouti, le 20 mars 1970, à la création de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT), de venue Organisation internationale de la Francophonie ²⁶

1.6.3. ASPECT DÉMOGRAPHIQUE:

La population de Niamey est composée majoritairement de travailleurs salariés du secteur public et privée, des commerçants, du secteur informel et d'une population importante de scolaires (élèves et étudiants). La ville de Niamey est de plus en plus confrontée à une urbanisation rapide dont la maîtrise s'avère indispensable

La loi du 28 mai 2003 subdivise les communes en 99 quartiers et villages administratifs réparties comme suit :

- Commune I : 20 quartiers
- Commune II: 17 quartiers

²⁶ <http://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Niamey&oldid=80501210> », Catégories.

- Commune III: 17 quartiers
- Commune IV: 17 quartiers
- Commune V: 28 quartiers.

D'où le tableau ci-dessous :

Tableau N°00 : Répartition par sexe de la population de la communauté urbaine de Niamey en 2011

communes de la ville Niamey	hommes	femmes	Total
Commune I	104.424	105.005	209.429
Commune II	148.273	148.374	296.647
Commune III	158.260	1157.831	316.091
Commune IV	148.855	148.273	297.128
Commune V	91.495	92.120	183.615
Total	651.307	651.603	1.302.910

Source : Institutionnel National de la statistique (INS) 2011

1.6.4. ASPECT ÉCONOMIQUE

Les multiples crises qu'a connues le Niger (crise alimentaire, crise économique et financière, crises sociopolitiques), participent à façonner la société Nigérienne et à lui imprimer certaines évolutions, parmi lesquelles l'on peut citer :

- ❖ l'affirmation de la place de la femme dans les activités productrices et leur rôle dans la gestion économique,
- ❖ l'agriculture et l'élevage ajoutés à quelles unités industrielles et sociétés anonymes (SA).
- ❖ L'implantation de plus en plus de la société civile dans la gestion de l'État qui n'est plus l'apanage du seul gouvernement.
- ❖ A cela vient s'ajouter la pauvreté touchant la majeure partie de la population qui à un faible pouvoir d'achat.
- ❖ Enfin le décret N°88/383/ PCMS /MI du 11 Novembre 1988, la ville de Niamey a reçu le statut de commune. La communauté urbaine dont le territoire est composée de nos jours de cinq (5) communes dirigées par un Maire élu, chacune sous la tutelle du président de la CUN.
- ❖ Le Niger étant un pays enclavé, Niamey la capitale est située aux distances suivantes des points les plus proches :
 - 1035 km du port de Cotonou(Benin) ;
 - 1220 km du port de Lagos (Nigeria) ;
 - 1245 km du port de Lomé (Togo) ;
 - 1800 km du d'Abidjan (Côte d'Ivoire) ;
 - 3850 km du port d'Alger(Algérie).

1.7. PRÉSENTATION DE LA COMMUNE 3^{ème} ARRONDISSEMENT DE NIAMEY

La Commune Niamey III, est située au nord de la Commune I et regroupe trois type de quartiers : les quartiers péricentraux ceinturant la ville primitive (Boukoki, Couronne Nord et Bandabari), les quartiers intermédiaires (Banifandou I et II) et les quartiers périphériques (Lazaret, Banizoumbou II et Foulan Kouara Kouara Tégui) bloqués dans leur extension nord par la ceinture verte et le kori de Ouallam.

Le premier groupe de quartiers est constitué d'un habitat semblable à celui de la cité intérieure mais le niveau d'équipement est plus faible. L'activité économique se résume ici aussi à l'artisanat présent dans la zone artisanale, qui borde le boulevard Mali Béro et au commerce de matériaux de construction et de vivres respectivement dans les marchés de Katako et des céréales, et enfin au micro commerce présent sur toutes les artères principales. Enfin on note une concentration d'écoles et de formations sanitaires.

Les quartiers intermédiaires sont des quartiers mixtes formant une zone hétérogène. Cette hétérogénéité ne se vérifie pas entre les quartiers qui la composent, mais essentiellement à l'intérieur de chacun d'entre eux. C'est d'ailleurs ce qui fait la relative unité de cette zone au sein de laquelle la confrontation des formations sociales hétérogènes s'avère particulièrement forte.

C'est au niveau de l'habitat surtout que s'affirme la spécificité de cette zone : entre 32 et 54% des habitations sont construites en dur soit une proportion qui se situe entre la « ville blanche » et la « ville traditionnelle ».

Ces quartiers sont en fait une zone d'extension de la capitale. Ici, à la différence des quartiers centraux et péricentraux, on observe un brassage social important, fruit d'une lutte d'influence entre couches populaires et classes moyennes pour investir et s'approprier le terrain. Ces quartiers semblent évoluer progressivement vers une fonction résidentielle de plus en plus dominante et sont investies par des couches de salariés, cadres supérieurs et/ou moyens. Les conditions de logement sont satisfaisantes quoique l'alimentation en eau potable pose problème : la pression de l'eau y étant trop faible lorsque le réseau est présent. Malgré cela, l'assainissement individuel y est très développé ; quant à l'assainissement collectif il est carrément absent : pas de conteneurs à ordures, pas de collecteurs d'eau pluviale.

Les quartiers périphériques occupent une position marginale, tant du point de vue économique que géographique. C'est pourquoi le tissu urbain est non seulement inachevé mais comporte souvent des lotissements non formels. Ici le réseau d'adduction d'eau est absent, de même que celui d'électricité. On ne trouve ni infrastructures d'assainissement ni équipements collectifs : pas de marché, pas de formation sanitaire ni de centre socioculturel.

L'analyse de l'occupation du sol de la Commune III montre qu'il s'agit d'un véritable commun dortoir qui génère des flux quotidiens importants en direction des marchés et des services de l'État de la ville primitive que les deux seules routes.

1.7.1. Situation Socioéconomique :

Le commerce est l'une des activités la mieux développée de la commune 3^{ème} arrondissement de la ville de Niamey. Il totalise vingt mille établissements relevant du commerce. Les

secteurs informels sont présents aussi bien en milieu rural qu'urbain. Niamey regroupe 65,45% des établissements et le commerce des produits alimentaires est le plus dominant.

L'essentiel des établissements commerciaux sont concentrés dans les marchés. L'importance de ces marchés réside dans le fait qu'ils regroupent diverses activités : de la production des biens et services jusqu'à la commercialisation. Le marché de Katakou reste un exemple éloquent.

Le commerce d'une manière générale est celui du secteur informel bien développé et s'adapte à la structure actuelle de l'économie. Il est favorisé par une fiscalité à laquelle, la taxe du marché, un afflux « d'exondant » pendant la saison morte, la proximité du Nigeria qui fournit toutes les marchandises par le système de fraude et un marché de consommation abondante. Le commerce, à Niamey, est essentiellement informel. Il est exercé en règle générale par des saisonniers venus des campagnes où même des résidents en quête de leur subsistance.²⁷

1.7.2 Les infrastructures socioculturelles :

La CUN dispose d'importantes infrastructures socioculturelles et sportives modernes. Il s'agit de sept salles de cinéma, un palais de congrès, un palais des sports, le centre culturel OUMAROU GANDA, du centre culturel Franco-Nigérien, du centre culturel Américain, du centre de formation et de promotion musicale, de la maison de la culture des DAJDO SEKOU du stade général SEYNI KOUNTCHE, du stade Municipal, du stade Musulman etc.

Il faut noter par ailleurs les centres socio-récréatifs et socioéducatifs de la place et les vidéo clubs qui constituent des pôles d'attraction pour l'épanouissement de la jeunesse. Enfin des nombreux foyers féminins véritables centres d'animation et de formation des jeunes filles qui ne sont pas négligeables à Niamey. Et cela nous amène à notre 2^{ème} partie du travail.

²⁷KOKOU Henri MOTCHO, *La réforme de la Communauté urbaine de Niamey*, Politecnico di Torino, Working Paper n° 16, 2006, 19 p.

CHAPITRE II.
METHODOLOGIE

2.1 Méthode et Techniques utilisées

La méthode utilisée est la méthode qualitative, que nous avons choisi, car elle nous permet de recueillir les informations directement auprès de notre population cible, mais aussi auprès des personnes ressources. Les techniques utilisées sont ; l'enquête et l'entretien sur le terrain afin d'atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés.

2.2. Instruments

Nous avons élaboré des outils appropriés, nous permettant de recueillir les informations dont nous avons besoin. Ainsi, nous avons conçu les instruments de recueil de données suivants :

- Deux questionnaires destinés aux jeunes couples composés de questions ouvertes, et des questions fermées, de questions couplées et de questions à choix multiples.
- Des guides d'entretiens adressés aux personnes ressources pour recueillir des informations en profondeur qui nous ont permis de compléter et renforcer les données obtenues à l'aide des questionnaires.

2.3. Pré-test

Afin de mieux administrer notre questionnaire sans difficulté, nous avons précédé à un pré-test de nos outils, en sélectionnant de façon aléatoire cinq(5) jeunes couples ne faisant pas partie de notre échantillon d'un autre quartier différent. Ce pré-test nous a permis de faciliter la compréhension de chaque terme utilisé (haoussa et zarma) et a permis également la reformulation de certaines questions.

2.4. Population

Notre population cible est constituée des jeunes couples dont l'âge varie de (15 - 35) ans ou d'un membre du couple se présentant au niveau de l'Association Islamique du Niger ou chez la juge commune III.

2.5. Échantillonnage

La méthode d'échantillonnage utilisée est la méthode accidentelle souvent appelée échantillonnage de commodité.

Au départ, nous avons décidé d'interroger cent-cinquante (150), jeunes couples même en cas de déperdition éventuelle. Mais l'indisponibilité des couples ou d'un membre du couple ne nous a pas permis, dans le laps de temps dont nous disposons d'avoir ce nombre ; ce qui a ramené la taille de l'échantillon, à la suite de l'enquête à un cumul **100 jeunes** (sujets interrogés) : **40 jeunes** couples dont les deux membres sont tous interrogés et **20 couples** dont seules les femmes ont été interrogées soit un total de **40 hommes** et **60 femmes**.

Pour obtenir ce nombre, nous avons fait appel au président de l'AIN qui nous a facilité la tâche dans le choix de l'opération en cours.

2.6. Collecte des données

Afin de nous imprégner des contours de notre thème, nous nous sommes rendus aux endroits suivants : AIN, Juges communaux, au niveau de chacune des institutions, nous avons pris d'abord un rendez-vous avec les responsables de ces structures selon leur disponibilité. Après leur avoir expliqué le motif de notre visite. Ensuite nous avons procédé comme convenue, du dépôt et la date de collecte de notre guide d'entretien. L'enquête proprement dite s'est déroulée du 17 septembre au 17 octobre 2012, pendant notre stage d'imprégnation à la Direction Régionale des Enseignements Secondaire, Supérieur, et de la Recherche Scientifique DRESS/RS.

En vue de l'administration du questionnaire, nous avons fait recours à la méthode directe. Cette méthode a consisté à interroger nos enquêtés tout en prenant des notes cas par cas.

2.7. Dépouillement

Le traitement des données de l'étude sera fait manuellement et au moyens des logiciels Word. En ce qui concerne l'analyse de données, nous avons procédé à l'aide des tableaux suivis de commentaires.

2.8. Difficultés rencontrées

Comme dans toute œuvre humaine, les difficultés n'ont pas manqué durant tout le processus d'élaboration et de réalisation de notre travail de recherche. Ces difficultés se rapportent aux facteurs temps, matériels et financiers, et que la recherche a exigé beaucoup de déplacements et des photocopies. Il y a également les difficultés à concilier les exigences de notre programme de stage d'imprégnation avec celle du travail de monographie de fin d'études. Enfin, certaines femmes et jeunes hommes mariés ont été très réticents pour répondre aux questionnaires par le simple fait que la violence conjugale chez les jeunes couples est un sujet tabou.

CHAPITRE III.

PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS

3.1. Présentation des résultats :

Les tableaux ci-dessus indiqués représentent les différentes caractéristiques de notre enquête qui sont : le sexe ; l'âge, la nationalité, la religion, l'ethnie, la résidence, la profession, le niveau d'instruction, le type de mariage, la durée du mariage, le nombre d'enfant en charge, et la contribution à la prise en charge familiale.

Tableau n°1 : Répartition des enquêtés selon le sexe et par tranche d'âge.

Sexe/Tranche	Homme	Femme	Total	Pourcentage
15-19 ans	0	11	11	11%
20-24 ans	2	25	27	27%
25-29 ans	15	18	33	33%
30-34 ans	16	5	21	21%
35-39 ans	6	1	7	7%
40-44 ans	1	0	1	1%
45-49 ans	0	0	0	0%
50-et plus	0	0	0	0%
Total	40	60	100	-
Pourcentage	40	60	-	100%

Nous remarquons que pour l'ensemble des enquêtés tout sexe confondus ceux de la tranche d'âge 25- 29 ans sont les plus nombreux (33%).

Nous constatons également que les femmes sont plus nombreuses dans la tranche d'âge 20-24 ans et les hommes le sont dans la tranche d'âge 30- 34 ans.

Dans l'ensemble, 92% des enquêtés ont un âge compris entre 15 et 34 ans, et aucun n'a un âge supérieur ou égal à 45 ans.

Tableau n°2 : Répartition des enquêtes par sexe et selon la nationalité.

Sexe/Nationalité	Homme		Femme		Total	Pourcentage
	Effectif	%	Effectif	%		
					-	-
Nigérienne	39	98	53	88	92	92%
Sénégalaise	0	0	3	5	3	3%
Maliennne	0	0	2	3	2	2%
Nigériane	1	2	1	2	2	2%
Burkinabés	0	0	1	2	1	1%
Total	40	100	60	100	100	-
Pourcentage	40	100	60	100	-	100%

Nous constatons que 92% des enquêtés sont des Nigériens (88% des femmes et 98% des hommes).

Tableau N°3 : Répartition des enquêtes par sexe et selon la religion

Sexe/ Religion	Homme		Femme		Total	Pourcentage
	Effectif	%	Effectif	%		
Musulmane	39	98	58	97	97	97%
Chrétienne	1	2	2	3	3	3%
Total	40	100	60	100	100	-
Pourcentage	40	100	60	100	-	100%

Constata : 97% des enquêtés sont des musulmans (97% des femmes et 98% des hommes).

Tableau N°4 : Répartition des enquêtes par sexe selon l'ethnie.

Ethnie/ Sexe	Haoussa	Zarma	Zarma -Sonrai	Touareg	Kanouri	Étrangère	Total	%
Homme	14	22	2	2	0	0	40	40%
Femme	21	21	4	5	4	5	60	60%
Total	35	43	6	7	4	5	100	-
%	35	43	6	7	4	5	-	100%

Constat : 78% des enquêtés appartiennent aux deux grands groupes ethnolinguistiques du pays, les Zarma- sorai (43%) et les Haoussa (35%).

Tableau N°5 : Répartition des enquêtes par sexe et selon le lieu de résidence.

Sexe/Lieu Résidence	Homme		Femme		Total	Pourcentage
	Effectif	%	Effectif	%		
Commune I	1	2	5	8	6	6%
Commune II	16	40	21	35	37	37%
Commune III	5	13	7	12	12	12%
Commune IV	13	62	20	33	33	33%
Commune V	5	13	5	8	10	10%
Autres	0	0	2	3	2	2%
Total	40	100	60	100	100	-
Pourcentage	60	100	60	100	-	100%

Il ressort de ce tableau que 70% des enquêtés viennent de deux communes de la communauté urbaine de Niamey, la commune II (37%) et la commune IV (33%).

Relativement au sexe, ces deux communes prédominantes : commune II avec 40% des hommes et 35% des femmes, et la commune IV avec 32% des hommes et 33% des femmes.

Tableau N°6 : Répartition des enquêtés par sexe et selon la profession.

Sexe/Profession	Homme		Femme		Total	Pourcentage
	Effectif	%	Effectif	%		
Ménagère	0	0	43	72	43	43%
Commerçant	9	23	3	5	12	12%
Ouvrier	8	20	0	0	8	8%
Fonctionnaire	18	45	11	18	39	39%
Gardien	4	10	0	0	4	4%
Élève	0	0	3	5	3	3%
Cultivateur	1	2	0	0	1	1%
Total	40	100	60	100	100	-
Pourcentage	40	100	60	100	-	100%

Nous remarquons que 39% des enquêtés sont des fonctionnaires (45% des hommes et 18% des femmes) et 72% des femmes sont des ménagères

Tableau N°7 : Répartition des enquêtés par sexe et selon le niveau d'instruction.

Sexe/ Niveau d'Instruction	Homme	Femme	Total	Pourcentage
Analphabète	13	14	27	27%
Primaire	6	25	31	31%
Secondaire	12	20	32	32%
Supérieur	9	1	10	10%
Total	40	60	100	-
Pourcentage	40	60	-	100%

Constat : (Niveaux primaire, secondaire, supérieur) soit 73% des enquêtés sont scolarisés dont 46% des femmes et 27% des hommes.

Tableau N°8 : Répartition des enquêtes par sexe et selon le type de mariage.

Sexe /Type de Mariage	Homme		Femme		Total	Pourcentage
	Effectif	%	Effectif	%		
Selon le choix	38	95	47	78	85	85%
Par la force	2	5	12	20	14	14%
Par vengeance	0	0	1	2	1	1%
Total	40	100	60	100	100	-
Pourcentage	40	100	60	100	-	100%

Constat : 85% des enquêtés sont des mariés à l'homme ou à la femme de leur choix (95% des hommes et 78% des femmes) contre 14% de mariage forcés (5% des hommes et 20% des femmes).

Tableau N°9 : Répartition des femmes par durée de mariage.

Durée	Effectif	Pourcentage
Moins d' un an	27	45%
1-2 ans	18	30%
3- 4 ans	9	15%
5- 6 ans	2	4%
7- 8 ans	2	3%
9- et plus	2	3%
Total	60	100%

Constat : 45%des femmes sont dans leur première année de mariage et 30% dans leur deuxième année. Nous constatons que 90% des femmes sont à un nombre d'année de mariage inférieur ou égal à 4 ans. Et le nombre diminue de moitié chaque deux ans jusqu'à une durée à 4 ans de mariage.

Tableau N°10 : Répartition des femmes par option de ménage.

Structure du ménage	Effectif	Pourcentage
Foyer monogame	27	45%
Foyer polygame	33	55%
Total	60	100%

Constat : 55% des femmes enquêtées sont mariées à un polygame.

Tableau N°11 : Répartition des femmes par nombre d'enfants.

Nombre d'enfants	Effectif	Pourcentage
0	32	53%
1	16	27%
2	9	15%
3	3	5%
4	0	0%
5	0	0%
-	60	100%

Constat : 100% des femmes ont un nombre d'enfants inférieur ou égal à 3. 53% n'ont pas d'enfants et 27% n'ont qu'un seul enfant. Nous constatons une diminution progressive du nombre de femmes selon le nombre d'enfants et cela de la moitié au tiers.

Tableau N°12 : Répartition des femmes par la forme de la contribution dans la prise en charge de la famille.

Contribution dans la prise en charge de la famille	Effectif	Pourcentage
Ménage	44	73%
Achat d'aliments	10	17%
Soigne les enfants	17	28%
Aide financière aux maris	5	8%
Habillement personnel	1	2%
Habillement des enfants	1	2%
Ameublement de la maison	2	3%
Total	60	100%

Les principales formes de contribution des femmes à la prise en charge de leur famille sont le ménage (73% des femmes), l'entretien des enfants (28% des femmes et l'achat d'aliments (17%). On constat aussi que 63% des hommes disent que leurs femmes ne contribuent pas à la prise en charge de leur famille d'une manière générale.

Tableau N° 13 : Répartition des enquêtes selon les définitions qu'ils donnent à la violence conjugale.

Sexe/ Définition	Homme	Femme	Total	%
Incompréhension, Mécontente et tracasserie familiale entre conjoints.	25	27	52	52%
Agression verbale, psychologique, physique, bastonnade, insulte, et humiliation d'un conjoint par l'autre, maltraitance.	11	22	33	33%
Rencontre (ne pas s'adresser la parole, refus de visite).	1	3	4	4%
Rendre la vie impossible à l'autre.	1	3	4	4%
Chasser sa femme.	1	0	4	4%
Abandonne sa femme à cause d'une maladie.	0	2	2	2%
Incapacité du mari au lit.	0	2	2	2%
Mauvais traitement moral et matériel du mari envers sa femme	1	1	2	2%
Total	40	60	100	100%

Constat : 52% des enquêtés définissent la violence conjugale comme étant les incompréhensions, les mécontentes et les tracasseries familiales entre les conjoints ; cette définition est celle de 63% des hommes et 45% des femmes. Par contre 33% des enquêtés dont 27% des et 55% des femmes, pensent que la violence conjugale est l'agression verbale, psychologique et insultes, de la maltraitance ou de l'humiliation de l'un des conjoints par l'autre.

Tableau 14 : Répartition des enquêtes selon le sexe et selon qu'ils aient été victimes de violence conjugales ou non (homme et femme).

Sexe/ Violence Conjugale	Homme	%	Femme	%	Total	Pourcentage
	Effectif	%	Effectif	%		
Oui	27	68	59	98	86	86%
Non	13	32	1	2	14	14%
Total	40	100	60	100	100	-
Pourcentage	40	100	60	100	-	100%

Constat : 86% des enquêtés dont 68% des hommes et 98% des femmes ont été au moins une fois victime de violence conjugale. Cette violence est à la fois masculine et féminine.

En effet, il a été posé aux hommes et aux femmes la question de savoir s'ils (elles) se sont une fois sentis (es) violents envers leurs conjoints (es). La plupart des hommes 70% se sont sentis violents envers leurs épouses, et la moitié des femmes se sont senties violentes envers leurs époux. C'est un des points forts de notre étude. Car le sens commun pense que la violence est

plutôt masculine. Cependant, il ressort de ces résultats (tableau n°14) que les femmes sont plus nombreuses à subir la violence conjugale 98%.

- Le moment privilégié de la violence conjugale :

A quel moment intervient la mésentente c'est à dire la violence conjugale ? Cette question posée aux femmes uniquement nous montre que la violence intervient plus la nuit (80% des cas) que le jour (20% des cas) ; où quand la femme est enceinte parce qu'elle porte plus d'attention à son bébé et/ou ne veut pas avoir des relations sexuelles.

En effet, la tradition que l'homme et son épouse règlent leurs différends de préférence la nuit, au coucher du soleil et à l'insu des autres, d'où le fait que, quel que soit le mécontentement, les époux dans la majorité des cas, attendent la nuit pour discuter et traiter de leurs problèmes.

Tableau N° 15 : Répartition des femmes par forme de violence conjugale vécue.

Violences subies	Effectif	Pourcentage
Contrôle incessant	22	37%
Harcèlement sexuelles	10	17%
Dépréciations	15	25%
Humiliations	20	33%
Injures	36	60%
Bousculades	4	7%
Menaces (battre si vous demandez de l'aide)	27	45%
Empêchement de fréquenter de votre famille	4	7%
Empêchement de fréquenter vos amis	18	30%
Mensonge	20	33%
N'adresse pas la parole sans motif valable	4	7%
Total	60	100%

Les principales formes de violence subie par les femmes sont les injures (60%), la bastonnade (45%), le contrôle incessant (37%).

Tableau 16 : Répartition des femmes par causes de la mésentente.

Causes de la mésentente	Effectif	Pourcentage
N'aime pas le mari (mariage forcé)	8	13%
Manque d'entretien vestimentaire et alimentaire de la femme par le mari	8	13%
Condition (mari ou femme esclave) statut social	5	8%
Soupçon de l'un des conjoints	6	10%
Stérilité de l'un des conjoints	4	7%
Peur de relation sexuelle par la femme	7	12%
Impuissance sexuelle du mari	4	7%
Faits de polygamie (femme qui ne supporte pas la polygamie ou homme qui préfère une de ses femmes aux autres)	7	12%
Rentrées tardives à la maison du mari	3	5%
Abandon de la femme par le mari	3	5%
Ingérence des beaux-parents de la femme	2	3%
Utilisation du bien de la femme par son mari sans son accord	1	2%
Fréquentations des charlatans par la femme	1	2%
Alcoolisme du mari	1	2%
Total	60	100%

Nous identifions que 8 raisons sont les principales causes qui expliquent la mésentente dans les couples et sont citées par 82% des femmes. Ce sont l'absence d'amour pour le mari (mariage forcé) citée par 13% des femmes ; le manque d'entretien (vestimentaires et alimentation) de la femme par le fait de la polygamie (12%), la peur qu'a la femme des rapports sexuels avec son mari (12%), la condition d'esclave de l'un des conjoints (8%), la stérilité de l'un des conjoints (7%) et l'impuissance du mari (7%).

Tableau N° 17 : Répartition des femmes selon le moment du conflit.

Moments de conflit	Effectif	Pourcentage
Jour	12	20%
Nuit	42	80%
Total	60	100%

Il ressort de ce tableau que chez 80% des femmes interrogées, les conflits avec leurs conjoints ont éclaté la nuit.

Tableau N° 18 : Répartition des femmes selon qu'elles se sont une fois senties violentes envers leurs époux.

Senties violentes envers leurs époux	Effectif	Pourcentage
Oui	30	50%
Non	30	50%
Total	60	100%

Constat ; 50% des femmes se sont senties une fois violentes envers leur époux.

Tableau N° 19 : Répartition de femmes selon les manières dont la violence a été exercée par leurs époux.

Manière exercée envers les époux	Effectif	Pourcentage
Gifle / Frappe	8	27%
Eau chaude	3	10%
Injures	18	60%
Silence(ne pas parler à son mari)	1	3%
Total	30	100%

Il ressort de ce tableau que 60% des femmes ont été violentes envers leur époux par des injures, 27% représentent celles qui ont été violentes en frappant ou giflant leur mari. La violence est allée jusqu'à se manifester, par le fait de verser de l'eau chaude sur l'époux (10%).

Tableau N° 20 : Répartition des enquêtes selon que leur conjoint(e) qui consomme des excitants.

Sexe Excitant	Homme		Femme		Total	Pourcentage
	Effectif	%	Effectif	%		
Alcool	0	0	20	33	20	20%
Drogue	0	0	4	7	4	4%
Aucun des deux	40	100	36	60	76	76%
Total	40	100	60	100	100	100%

10% des hommes interrogés affirment que leur femme ne consomment pas de l'alcool, ni de la drogue. Par contre, 33% des femmes disent que leur conjoint consomme de l'alcool ou de la drogue. D'une manière générale sur les 100 enquêtés, tout sexe confondu, 76% disent que leur conjointe ne consomment ni alcool, ni drogue.

Tableau N° 21 : Répartition des femmes par leurs visions du comportement de leur époux après la consommation d'alcool ou la drogue.

Vision du comportement	Effectif	Pourcentage
Comportement anti religieux	8	33%
Comportement acceptable (car il est docile après consommation)	1	4%
Comportement qui peut engendrer un effet négatif sur la santé	1	4%
Comportement irresponsable	10	42%
Comportement qui fait perdre la raison	4	17%
Total	24	100%

Constat : 96% des femmes dont leur époux consomment de la drogue ou de l'alcool trouvent que ces comportements de leur époux sont parce qu'elles trouvent irresponsables (42%), antireligieux 33%, soit parce qu'elles prévoient leurs effets sur la santé (25%)

Tableau N°22 : Répartition des enquêtés par visions de la violence conjugale.

Sexe / Violence Conjugale	Homme	Femme	Total	Pourcentage
Actes mauvais	32	59	91	91%
C'est une bonne chose parce qu'elle permet d'avoir sa liberté	0	1	1	1%
Actes mauvais mais quelque fois utile pour restaurer la paix	8	0	8	8%
Total	40	60	100	-
Pourcentage	40	60	-	100%

Constat : 91% des enquêtés dont 80% des hommes trouvent que la violence conjugale est mauvaise

Tableau N° 23 : Répartition des hommes selon formes de violences.

Formes de violence conjugale	Effectif	Pourcentage
Physique	38	95%
Verbale	33	83%
Psychologique	24	60%
Matérielle	3	8%
Total	100	100%

Il ressort des résultats contenus dans ce tableau que les formes de violence conjugale ayant plus d'ampleur sont la violence physique (95%) des hommes l'ont (cité) et la violence verbale (cité par 83% et la violence psychologique (cité par 60%).

Tableau N° 24 : Répartition des enquêtes pour cause de violence conjugale exercée (hommes et femmes).

Causes de violences conjugales	Effectif	%
Impuissance sexuelle du mari, stérilité de l'un des conjoints	8	8%
Mariage forcé ou précoce	23	23%
Rentrée tardive du mari	8	8%
Infidélité dégradation des mœurs et adultère	18	18%
Incompréhension	29	29%
Non prise en charge de l'alimentation et de l'habillement	20	20%
Polygamie	11	11%
Manque de confiance entre époux et jalousie	24	24%
Mensonge	8	8%
Autorisation du mari	2	2%
Désobéissance de la femme	15	15%
Problème de caste	2	2%
Manque de dialogue	3	3%
Ignorance des droits et devoirs des époux	6	6%
Alcoolisme du mari	7	7%
Irresponsabilité du mari	4	4%
Refus des rapports sexuels	8	8%
Refus de donner de l'argent à sa femme	4	4%
Violence du mari dans les rapports sexuels	9	9%
Ignorance des parents de l'un des époux dans le mariage	12	12%
Pauvreté	10	10%
Maladie	4	4%
Manque d'amour	6	6%
Sortie sans autorisation de la femme	10	10%
Le matérialisme	3	3%
Total	100	100%

Les causes de la violence conjugale les plus fréquemment citées sont l'incompréhension (29%), la jalousie et le manque de confiance (24%), le mariage précoce ou forcé (23%), la non prise en charge alimentaire et vestimentaire de la femme par le mari (20%) à l'infidélité, la dégradation des mœurs et l'adultère (18%), la désobéissance de la femme (15%), l'ingérence de la belle famille (12%), la polygamie (11%) et la pauvreté (10%).

Tableau N°25 : Répartition des enquêtes selon les conséquences de la violence conjugale.

Conséquences de la violence conjugale	Effectif	pourcentage
Divorce	85	85%
Rupture de lien de parenté	13	13%
Blessure physique, traumatisme psychologique	39	39%
Mauvaise image des parents	3	3%
Mauvaise relation avec DIEU	1	1%
Fugue	3	3%
Meurtre	15	15%
Influence négative sur les enfants (éducation)	21	21%
Prostitution	13	13%
Prison	1	1%
Rejet social après divorce	5	5%
Manque d'harmonie familiale	7	7%
Total	100	100%

Les conséquences ayant plus d'ampleur sont le divorce (cité par 85%) des enquêtés, les blessures physiques et les traumatismes psychologiques (39%), l'influence négative sur la vie des enfants surtout l'éducation (21%), le meurtre (15%), la prostitution et la rupture des liens de parenté (13% chacune).

Tableau N° 26 : Répartition des hommes selon qu'ils ont une fois été violents envers leurs épouses ou non.

Violents une fois envers leurs épouses	Effectif	Pourcentage
Oui	28	70%
Non	12	30%
Total	40	100%

Il ressort de ce tableau que 70% des hommes ont été violents envers leurs épouses au moins une fois.

Tableau N° 27 : Répartition des hommes selon la manière dont ils ont été violents envers leurs épouses.

Manière	Total	Pourcentage
Insulte	16	21%
Gifle ou coups	19	68%
Engueulade	5	11%
Total	40	100%

Dans 68% des cas la violence des hommes se manifeste par les gifles ou des coups portés sur leur conjointe.

Tableau N°28 : Répartition des hommes selon les facteurs qui favorisent la violence conjugale.

Facteurs favorisants	Effectif	Pourcentage
Mariage force ou précoce	17	43%
Mésentente et incompréhension	5	13%
Absence de dialogue et défaut de dialogue	2	5%
Désobéissance	5	13%
Négligence des responsabilités	2	5%
Pauvreté	25	63%
Mauvaise condition de travail	1	3%
Stérilité	4	10%
Non respect des droits et devoirs de chacun	4	10%
Problème de caste	8	20%
Ingérence des parents	3	8%
Alcoolisme	1	3%
Infidélité	10	25%
Matérialisme de la femme	3	8%
Défaut d'entretien de l'un des époux	1	3%
Sortie sans autorisation de la femme	1	3%
Maladie	1	3%
Incompatibilité	1	3%
Mensonge	2	5%
Jalousie	1	3%
Comportement anormal de la femme	1	3%
Exigence de la femme	1	3%
Total	40	100%

Pour 43% des hommes interrogés sur les facteurs qui favorisent la violence conjugale, c'est le mariage forcé ou précoce, mais 63% pensent que c'est la pauvreté, 25% disent l'infidélité, pour 20% c'est le problème de caste et ces facteurs sont les plus fréquents.

Tableau N°29 : Répartition des enquêtes selon le motif de leur présence à l'Association Islamique du Niger et selon le sexe.

Sexe / Motif de présence	Homme		Femme		Total	Pourcentage
	effectif	%	effectif	%		
					-	-
Divorce	32	80	43	72	75	75%
Plainte	0	0	13	21	13	13%
Réconciliation	8	20	4	7	12	12%
Total	40	100	60	100	100	100
Pourcentage	40	100	60	100	100	100%

Constat : 75% des enquêtés, dont 80% des hommes et 72% des femmes y ont été pour chercher réconciliation, 21% des femmes y sont pour porter plaintes.

Tableau N° 30 : Répartition des enquêtes pour mesures à prendre pour lutter efficacement contre la violence conjugale.

Sexe/ Mesure à prendre	Homme	Femme	Total	%
Éviter le mariage forcé ou précoce	22	26	48	48
Respect des droits et devoirs de chacun	15	19	34	34
Fidélité dans le mariage	3	13	16	16
Sanctionner les parents qui s'ingèrent dans la vie du couple	3	6	9	9
Éviter de mentir sur sa personnalité et sa famille avant mariage	3	4	7	7
Que les femmes restent au foyer tant qu'elles n'ont pas l'accord du mari pour sortir	4	1	5	5
Sensibiliser les enfants sur le mariage depuis l'école	5	1	6	6
Moins de jalousie	2	1	3	3
Instaurer le dialogue entre couple	5	2	7	7
L'État doit donner aux services sociaux les moyens pour la sensibilisation par quartier sur le mariage	4	10	14	14
Sanctionner les auteurs	10	16	26	26
Satisfaction des besoins sexuels du partenaire	3	5	8	8
Faire des examens nuptiaux pour s'assurer de la compatibilité du sang	2	1	3	3
Création des centres d'écoutes pour couple et des centres d'accueil pour les 6 victimes délaissées	4	16	20	20
Sensibiliser le couple sur la vie à deux	6	11	17	17
Sanctionner ceux qui privilégient la question 2 des conditions (noble, esclave)	2	1	3	3
Ne pas écouter « les mauvaises langues »	2	2	4	4
Accepter la complémentarité et la différence des sexes	2	12	14	14
Éviter l'alcool et la drogue	1	7	8	8
Dénoncer les cas connus dans l'entourage	2	3	5	5
Total	40	60	100	100 %

Constat : pour 48% des enquêtés (55% des hommes et 43% des femmes) proposent comme mesure pour éviter la violence conjugale, d'éviter le mariage forcé ou précoce. Pour 34% (38% des hommes et 32% des femmes), la mesure est le respect des droits et devoirs de chacun des conjoints par l'autre, 26% (25% des hommes et 27% des femmes) préconisent des sanctions contre les autres formes de violence conjugale ; 20% (10% des hommes et 27% des femmes) préconisent la réaction de centres d'écoute pour les couples et de centre d'accueil pour les victimes, et 17% (15% des hommes et 18% des femmes) trouvent pour mesure, la sensibilisation des couples sur la vie à deux.

CHAPITRE IV.

ANALYSE ET INTERPRETATION DES RESULTATS

IV. ANALYSE ET INTERPRETAION DES RESULTATS

L'étude sur les violences conjugales chez les jeunes couples que nous menons porte sur cent (100) sujets interrogés, à l'Association Islamique du Niger (AIN). Les cent (100) individus appartiennent à quarante (40) couples dont tous les deux membres ont été interrogés et vingt (20) couples dont seules les femmes ont été interrogés, soit un total de quarante (40) hommes et soixante (60) femmes.

L'objectif que nous visons est de mettre en exergue les violences conjugales, leurs causes et leurs conséquences, en nous limitant au cas de la communauté urbaine de Niamey, en général et la commune du 3^{ème} arrondissement en particulier.

Les variables telles que l'âge, le sexe, la nationalité, la religion, l'ethnie, le lieu de résidence, la profession, le niveau d'instruction, le type de mariage, la durée du mariage, la structure du ménage, le nombre d'enfants, la forme de la contribution à la prise en charge de la famille sont celles qui nous permettent de caractériser les enquêtés dans leur vie de couple, et mesurer l'ampleur de la violence conjugale.

4.1. CARACTERISTIQUES DES ENQUETES

Comme caractéristiques nous avons retenus : l'âge et le sexe, la nationalité et la résidence la religion et l'ethnie, le niveau d'instruction et la profession, le type, durée du mariage et structure de mariage, le nombre d'enfants et la contribution de la femme à la prise en charge de la famille, et enfin les causes et les conséquences de la violence conjugale chez les jeunes couples.

4.1.1. L'AGE ET LE SEXE

La répartition des enquêtés selon le sexe est l'effet de l'échantillon. Mais l'âge nous montre que les couples caractérisés par la violence sont dans l'ensemble constitués par des individus jeunes et adultes qui sont à leur âge optimal de mariage. Ainsi (38%) des enquêtés ont un âge compris entre quinze (15) et vingt-quatre (24) ans, dont essentiellement les femmes faisant ainsi (5%) des hommes et (60%) des femmes. D'une manière globale, (92%) des enquêtés soit (100%) ont un âge inférieur ou égal à (44) ans. Ce qui peut permettre de conclure que la violence conjugale concerne généralement les couples constitués de jeunes. La tendance est que plus les membres du couple sont jeunes, plus ils sont susceptibles d'être violents.

Ceci peut s'expliquer par le fait que plus les individus d'un couple sont jeunes, plus ils ont tendance à se contrôler mutuellement, à être exigeants et moins tolérants, d'où la possibilité ou la probabilité que s'installe la violence.

La classe modale est de (25 à 29) ans et correspond à l'âge d'une certaine maturité, d'un état d'esprit permettant de réagir face aux situations inconfortables.

4.1.2. LA NATIONALITE ET LA RESIDENCE

La quasi-totalité des enquêtés sont de nationalité nigérienne, (92%), il y a un seul nigérian parmi les hommes. Par contre, parmi les femmes on compte trois (3) sénégalaises, deux (2) maliennes, une (1) burkinabé et une (1) nigériane. Il serait hasardeux de conclure que les Nigériens sont plus violents sur le plan conjugal que les étrangers au Niger.

Ces résultats sont plus de l'effet du hasard de l'enquête. Cependant, on comprendrait la prédominance des nigériens si on prend en compte le fait que l'AIN est une association Islamique et que les règlements des conflits s'y font selon les principes et préceptes de l'Islam. Les Nigériens étant à plus de (98%) musulmans et les étrangers presque tous chrétiens, il est prévisible qu'il ait un nombre important parmi les Nigériens et peu d'étrangers. Les quelques huit (8) étrangers sont soit des musulmans soit des conjoints (es) de musulmans (es).

Les sujets enquêtés résident généralement à Niamey : (98%) sont de la communauté urbaine de Niamey. Là également l'explication ne peut provenir que du fait que ceux de l'intérieur s'adressent plus aux chefs religieux musulmans. Mais à l'intérieur de Niamey les communautés urbaines II et IV sont celles qui comptent les plus grands pourcentages parmi les enquêtés. Successivement (37%) et (33%). La communauté urbaine II compte (40%) des hommes contre (62%) pour la commune urbaine IV, et (35%) des femmes contre (33%) pour la commune urbaine IV.

Cette prédominance de la commune urbaine II et de la commune urbaine IV peut s'expliquer soit par leurs caractères économiques (lieux de petits commerces mais aussi de pauvreté) soit par leurs poids sociodémographiques (quartiers populaires).

4.1.3. LA RELIGION ET L'ETHNIE

Comme nous l'avons dit précédemment, les musulmans sont plus nombreux à se présenter à l'AIN pour cause de violence conjugale. En effet, (97%) des sujets interrogés sont musulmans

dont (98%) des hommes et (97%) des femmes. Seuls deux (2) hommes et une (1) femme sont des chrétiens. Il ressort que ces trois chrétiens sont liés par le mariage à des musulmans. Par contre, si l'on considère la variable ethnie, il ressort que (43%) des enquêtés sont des Zarma-Sonrai et (35%) sont des Haoussa. On constate également que les Arabes, les Gourmantché et les Toubous ne constituent pas l'échantillon. Ici également, on ne peut conclure qu'une ethnie est plus encline à être violente sur le plan conjugal qu'une autre.

Ces pourcentages s'expliquent plus par le caractère de milieu Zarmaphone de Niamey et par la forte présence des Haoussa par rapport aux autres ethnies. Mais, on peut aussi les expliquer par la culture, les Haoussas et les Zarma-Sonrai étant plus exigeants et moins flexibles sur le plan conjugal, surtout du point de vue contrôle sexuel, que les autres ethnies. Ce qui peut permettre de conclure à un taux de violence conjugale plus élevé chez eux que chez les autres ethnies.

4.1.4. LE NIVEAU D'INSTRUCTION ET LA PROFESSION

Le plus souvent, la violence conjugale est liée au bas niveau d'instruction et à l'inactivité. Il est admissible que l'analphabétisme empêche de comprendre certaines situations et de les accepter. Il est aussi possible que l'inactivité rende souvent insupportables les situations de crise économique et peut engendrer des crises nerveuses. Mais les résultats de notre étude nous amènent à prendre ces considérations avec réserve.

Pour la validation de l'hypothèse n°1 on peut avancer que, l'hypothèse est valide puisque que les tableaux N°6 et 7 fait ressortir (73%) de sujets interrogés dans notre enquête sont scolarisés dont soixante-dix-sept pour cent (77%) des femmes et soit (68%) des hommes. Par ailleurs (32%) ont atteint le secondaire et (10%) ont atteint le supérieur, soit (42%) qui ont un niveau d'instruction supérieur ou moyen. Par conséquent, ici la violence conjugale concerne plus les scolarisés que les analphabètes. Il serait cependant prudent de considérer que ces pourcentages peuvent être l'effet du hasard de l'enquête.

La totalité des hommes interrogés sont actifs. Quarante-cinq pour cent (45%) des hommes interrogés et (5%) des femmes. On peut tirer la conclusion selon laquelle la pauvreté n'est pas une variable fortement explicative de la violence conjugale, comme nous le verrons par la suite, et l'inactivité est moins explicative, du moins selon notre étude, de la violence conjugale. Cependant il est frappant que soit (72%) des femmes interrogés soient des ménagères et cinq pour cent (5%) des élèves. Ainsi soit (77%) des femmes n'ont pas de

revenus substantiels ; d'où l'hypothèse qu'on peut émettre et selon laquelle le statut économique de la femme est explicatif de la violence conjugale.

En effet, la femme sans revenu personnel attendrait presque tout de son époux qui souvent n'a pas de moyens financiers. Cette incapacité de satisfaire les besoins matériels de la femme peut fréquemment faire naître chez celle-ci le sentiment d'insatisfaction, voire de ne pas être aimée et même des jalousies souvent mal fondées dont la manière serait les soupçons et la désobéissance par rapport à son époux qui réagirait par des comportements violents

4.1.5. TYPE DU MARIAGE, DUREE DU MARIAGE ET STRUCTURE DE MENAGE

D'aucun pensait que plus le mariage est jeune, plus les conjoints s'aiment et plus le foyer conjugal est harmonieux, et plus le mariage est vieux, plus les conjoints s'acceptent par habitude et sagesse. On déduit à ces deux (2) hypothèses ou observations que la violence conjugale est moins caractéristique de ces deux (2) types de ménage.

Par ailleurs, il entre dans les habitudes d'imputer la violence conjugale au mariage forcé ou précoce et à la polygamie. L'étude que nous avons menée sur les cent (100) sujets à l'AIN, nous donnent des résultats qui contredisent en partie ces idées.

En effet, (80%) des sujets enquêtés ont choisi leurs conjoints (es) et il n'y a eu que (14%) qui ont fait un mariage forcé et un (1%) qui s'est marié par vengeance. Le mariage forcé est très faiblement explicatif de violence conjugale. Il faut retenir que (95%) d'hommes et un peu plus de (78%) de femmes ont choisi leur conjoint(e).

Ainsi, les couples dont la vie conjugale a duré plus de quatre (4) ans sont peu violents et (10%) de femmes ont vécu plus de quatre (4) ans de mariage, il importe de constater que la violence soit fréquente dans les foyers conjugaux dont la durée de vie est inférieure ou égale à quatre (4) ans. Lorsque le mariage dure très peu, la violence conjugale augmente considérablement.

Ainsi, quinze - pourcent (15%) des femmes interrogées ont une vie conjugale comprise entre trois (3) et quatre (4) ans, (30%) entre un (1) et deux (2) ans et (45%) ont moins d'un (1) an de mariage. Par conséquent, les jeunes mariés apparaissent plus susceptibles d'être violents. Sur un autre plan, la violence conjugale est faiblement caractéristique des ménages polygames.

Les femmes interrogées ont toutes la structure de leur ménage. Sur les soixante (60) femmes, seules (33) soit (55%) appartiennent à des foyers polygames. De la sorte, les monogames autant que les polygames vivent la violence conjugale. Certes, il est fréquent d'entendre ou de voir des conflits s'éclater dans les ménages polygames, mais ce n'est le plus souvent qu'entre coépouses et rarement entre les époux.

4.1.6. LE NOMBRE D'ENFANTS ET LA CONTRIBUTION DE LA FEMME A LA PRISE EN CHARGE DE LA FAMILLE

La plupart des écrits sur la condition féminine ou sur le statut social de la femme tendent à établir le lien entre le nombre d'enfants qu'a une femme et sa quiétude au sein de la famille d'une part, et entre son statut social ou du moins familial et sa contribution à la prise en charge de la famille d'autre part. Or le comportement de l'époux à son égard est aussi fonction de ces deux variables : la quiétude et le statut qu'elle a. Du coup la violence conjugale est aussi variable selon la présence et la qualité ou non de ces variables.

Les résultats de notre étude confirment magnifiquement ces hypothèses ou résultats des études antérieures. Toutes les (60) femmes interrogées ont un nombre d'enfants inférieur ou égal à trois (3). D'une manière, (53%) n'ont pas d'enfants et (27%) n'ont qu'un seul enfant. De plus, le nombre de plaignantes à l'AIN diminue progressivement lorsque le nombre d'enfant augmente et s'annule à partir d'un nombre d'enfants égal à quatre (4), et cette décroissance va de la moitié au quart puis au onzième (**Tableau11**).

Quant à la contribution de la femme à la prise en charge de la famille, elle est une variable fortement explicative de la violence conjugale. Peu de femmes les soixante (60) interrogées contribuent financièrement à cette prise en charge. La plupart des femmes ne contribuent que sous forme de ménage, soit (73%) ou sous forme de soins apportés aux enfants, soit (28%). Les proportions les plus faibles sont obtenues quand la femme contribue financièrement à la prise en charge de la famille sous forme d'achat d'aliment soit (17%), d'aide financière apportée au mari soit (8%), d'achat d'habits pour les enfants soit (8%), d'équipement en meubles de la maison soit (3%), de son propre entretien vestimentaire soit (2%).

Pour vérifier ces données obtenues auprès des femmes, il a été demandé aux hommes si leurs épouses contribuent à la prise en charge de leur famille. Presque les deux tiers (2/3) soit (63%) disent que leurs femmes ne contribuent pas à cette prise en charge. Les hommes

accordent ainsi une moindre importance aux charges familiales des femmes sous forme d'activités ménagères.

Donc il existe une corrélation entre le revenu familial et les modes d'expression de la violence. Lorsque le revenu est faible, la violence s'exprime généralement par le châtiment corporel puis par les menaces verbales, la corvée et les privations deviennent rares. Cependant, lorsque le revenu est moyen, la violence s'exprime principalement par la force physique puis par la menace verbale, la part de la corvée s'amointrit alors que les privations se raréfient. Enfin quand le revenu est supérieur, la violence s'exprime principalement par la menace verbale puis la corvée. Le châtiment corporel s'amenuise alors que les privations sont inexistantes.

- **L'Ampleur du phénomène :**

La violence conjugale caractérise fortement la vie des couples dans la commune 3^{ème} arrondissement de la ville de Niamey, la plus part des hommes et des femmes mariés (es) ont été victimes de la violence conjugale, au moins une fois dans leur vie conjugale. Notre étude fait ressortie que 86% des enquêtés tous sexes confondus ont été victimes de la violence conjugale.

Les femmes sont largement plus victimes que les hommes 98% contre 68% et cette violence est masculine à la fois féminine (**Tableau 14**).

4.2. LES CONSEQUENCES DE LA VIOLENCE CONJUGALE CHEZ LES JEUNES

Tout comportement humain est relatif à la fois bénéfique et maléfique. La violence conjugale, comme tous les résultats des comportements, a ses avantages et ses inconvénients. Les avantages de la violence conjugale seront mis en relief dans un paragraphe qui suivra.

Quant aux inconvénients ou conséquences de la violence conjugale elles seront, comme les causes, aussi multiples que variées. Ces conséquences sont données par les enquêtés eux-mêmes, tous sexes confondus. Il y a au total (11), conséquences énumérées selon l'importance de fréquence est :

- **La première conséquence :** est le divorce, 85% selon les enquêtés, lorsque la violence conjugale est fréquente dans un foyer conjugale, la vie y devient impossible et le seul remède est la séparation, le divorce, dans la plupart des couples violents finissent par divorcer.

- **La deuxième conséquence** est constituée des blessures physiques et des traumatismes psychologiques, citées par 39% des enquêtés. Généralement lorsque la patience disparaît, et quand les nerfs sont tendus, la brutalité prend place. L'autocontrôle et l'auto maîtrise deviennent impossibles. A ce moment l'acte violent intervient et se solde le plus souvent par des blessures et des traumatismes.
- **La troisième conséquence** est l'influence négative que les conflits, les violences et certaines de leurs conséquences peuvent avoir sur les enfants, surtout en matière d'éducation. Lorsque les enfants sont très petits, la violence conjugale leur prive de l'affection d'un des parents, généralement celle du père. Et lorsque le divorce suit la violence, que les enfants soient grands ou petits, ils subissent les conséquences qui se soldent en réduction de l'affection parentale, de la prise en charge économique, sanitaire, et la défaillance dans leur éducation. Les conséquences psychologiques sont aussi très nombreuses dans de telles situations, surtout chez les enfants d'âges adolescents ou adultes. Cette catégorie de conséquences est citée par 21% des enquêtés.
- **La quatrième conséquence** est le meurtre, cité par 15% des enquêtés. Lorsque les tortures physiques et ou psychologiques deviennent fréquentes et sévères, la vie du couple devient un enfer et le meurtre peut advenir, de l'homme comme de la femme, afin de se libérer définitivement ou de se venger.
- **La cinquième conséquence** est la prostitution, citée par 13% des enquêtés. Cette conséquence arrive de deux manières. La première consiste à rester ensemble sans amour de l'un pour l'autre, chacun des conjoints refuse de s'intéresser sexuellement à l'autre et va satisfaire son désir amoureux avec un(e) autre différent (e) de son (sa) partenaire, soit par désir réel, soit pour encore enflammer la jalousie de son (sa) conjoint (e). le deuxième cas entraîne directement le divorce et chacun va de son côté, et a avoir plus de chance des rapports sexuels extraconjugaux, se prostituer en quelque sorte.
- **La sixième conséquence** est la rupture du lien des parents. On distingue deux sortes de ruptures : la rupture du lien de parenté par consanguinité lorsque les comportements

violents sont perçus par les parents comme une insoumission, une rébellion, un irrespect à leur égard. Et la rupture de lien des parents par alliance surtout.

En effet, les deux familles de chacun des conjoints sont fortement impliquées et responsables de la quiétude dans le foyer de leurs enfants. Lorsque la violence s'installe, et qu'il y a des blessures, le divorce est mieux si non le pire advient, qui est le meurtre et les familles s'accusent les unes les autres. Elles se haïssent le plus souvent et le lien de parenté disparaît ce type de conséquence est cité par 13% des enquêtés.

- **La septième conséquence** est le manque d'harmonie familiale l'incompréhension, cité par 7% des enquêtés. Il faut reconnaître que le manque d'harmonie familiale est la fois la cause et conséquence de la violence conjugale. L'absence de paix, et de quiétude entraîne la violence suite aux tensions nerveuses, la violence commise même « involontairement » est susceptible d'effacer l'amour et l'affection pour faire installer l'incompatibilité conjugale.
- **La huitième conséquence** est socialement perçue comme un mauvais individu, un dangereux. De telles personnes resteront longtemps sans se remarier ou ne remarieront jamais, faute de prétendant(e), puisque un nième mariage est le souvent conditionné par la nature de la rupture des liens du premier mariage et le contexte où elle est arrivée.
- **La neuvième conséquence** est la mauvaise image que l'enfant aurait de ses propres parents, conséquence citée par 3% des enquêtés. Cela advient toujours lorsque les enfants sont suffisamment grands pour porter des jugements.
- **La dixième conséquence** est la fugue, citée par 3% des enquêtés également. En effet, il est fréquemment de voir la femme abandonner son foyer conjugal momentanément lorsqu'arrive une mésentente, lorsqu'éclate un conflit et surtout lorsque la violence devient des habitudes.
- **La onzième conséquence** est une sanction de l'acte commis. Cette sanction est soit judiciaire (la prison) ou spirituelle (mauvaise relation avec Dieu). Ces deux types de sanction sont citées par 2% des enquêtés. En effet, la violence conduit le plus souvent à commettre un crime ou un délit qui, eux conduisent à la prison. La violence est contraire aux prescriptions de Dieu. Puisque religieusement elle est caractéristique de

Satan, l'ennemi de Dieu. Et tout individu qui est partisan de Satan est un rebelle contre Dieu, donc spirituellement en coupure de ses relations avec Dieu.

Il arrive de voir certains hommes abandonner momentanément leur domicile lorsque leur femme devient violente.

Au Niger, le premier cas est le plus fréquent de sorte qu'il caractérise la « culture ancestrale ». Mais le plus souvent c'est pour porter à la connaissance des parents ce qui se vit dans le foyer, afin d'en trouver des solutions.

En somme on retiendrait que la violence conjugale est un phénomène qui a de l'ampleur. Ces causes et conséquences sont multiples et relatives aux contextes et aux degrés de violence. Cependant, la question est de savoir le motif de la présence des enquêtés à l'AIN nous montre que la dernière issue est généralement le divorce, même si certains cherchent à le retarder.

Des réponses obtenues, il ressort que 75% des hommes se sont présentés à l'AIN en vue de divorcer avec leur partenaire. Seule 13% des femmes y sont pour seulement porter plaintes contre leurs conjoints, et 12% des femmes y ont été pour chercher la réconciliation.

4.3. LES SOLUTIONS DE LA VIOLENCE CONJUGALE

Il a été demandé aux enquêtés leurs visions, c'est-à-dire leurs perceptions de la violence conjugale. Nous constatons que 91% de ces enquêtés présents à l'AIN suite à une forme ou à une autre forme de violence conjugale, trouvent que la violence conjugale est mauvaise.

Si dans la majorité des cas la violence conjugale est jugée mauvaise, quelles mesures faudrait-il prendre afin de lutter efficacement contre.

Les mesures suggérées par les enquêtés auxquels cette question était posée sont multiples et variées. La plus importante étant d'éviter le mariage précoce ou forcé, selon 48% des enquêtés.

La deuxième mesure est le respect des droits et devoirs de chacun des membres du couple. Cette mesure est préconisée par 34% des enquêtés. Elle est suivie de la prise de sanctions contre les acteurs de violence 26% de la création de centres d'écoute pour les couples et des centres d'accueil pour les victimes 20% de sensibilisation de couples sur la vie à deux 17%, de la fidélité dans le mariage 16%, de l'offre par l'Etat des moyens aux services sociaux en

vue de sensibiliser par quartier ou secteur, sur le mariage précoce 14%, de l'acceptation par les conjoints, de la différence des sexes 14%.

D'autres mesures et pas de moindre importance sont également citées : des sanctions contre les parents qui s'ingèrent dans la vie des couples 9%, l'évitement de l'alcoolisme et de la toxicomanie, la drogue surtout 8%, la satisfaction des besoins sexuels du partenaire 8%, il faut éviter de mentir sur sa personnalité et sur sa famille avant le mariage 7%, le dialogue entre époux 7%, la sensibilisation dans les écoles des élèves sur le mariage 6% etc.

On s'aperçoit que ces mesures sont plus ou moins réalistes, et réalisables. Certaines personnes interpellent les autorités, les parents, la société, ou les individus du couple.

4.4. LA SYNTHÈSE DES RESULTATS

Au terme de notre étude sur ce sujet, nous pouvons dire de manière général, que la violence conjugale au Niger et dans la commune 3^{ème} Arrondissement de Niamey en particulier est un phénomène grandissant.

L'étude a porté sur 100 sujets interrogés à l'AIN. Ces individus appartiennent à 40 couples dont tous les deux membres ont été interrogés, et 20 couples dont seules les femmes ont été interrogées, soit un total de 40 hommes et 60 femmes. Cette étude nous a permis d'identifier d'une part les formes de violence conjugale chez les jeunes couples, et d'autre part les causes et les conséquences sociales, sanitaires, économiques et juridiques qui peuvent en découler de ce phénomène.

Ainsi, il ressort de notre étude que plusieurs facteurs concourent à l'explication des violences conjugales. En effet, nous avons remarqué que les jeunes moins âgés peuvent favoriser les violences conjugales, en ce sens qu'à un âge avancé il y a prise de conscience. C'est les cas où nous constatons que la tranche d'âge 25 – 29 ans est la tranche la plus concernée. Cette enquête nous a également permis de constater que les Nigériens sont majoritaires avec 92% outre quelques étrangers.

En dehors des musulmans 97% qui fréquentaient l'AIN, il y a aussi des chrétiens 3%. Les ethnies majoritaires sont les Djerma des enquêtés proviennent des communes II (37%) et IV (33%) et cela résulterait du fait qu'on retrouve dans ces communes les grands quartiers populaires de la capitale. En plus les couches vulnérables sont les ménagères 43%. Par ailleurs, le niveau d'instruction a constitué un facteur déclencheur de la violence conjugale car

à ce stade les enquêtés ont une prise de conscience de leur droit. A l'issue de l'enquête nous nous sommes retrouvés avec 32% qui ont le niveau secondaire.

En outre, à la différence des années antérieures où les études montrent que les mariages étaient forcés, nous avons constaté que 85% des enquêtés ont contracté le mariage selon leur choix. Mais malgré que les enquêtés se marient selon leur volonté de choisir leurs conjoints, nous constatons que 45% des femmes qui portent plaintes ont au moins un (1) an de mariage. En plus 55% des femmes qui subissent les violences conjugales vivent dans des foyers polygames.

Ainsi, comme le mariage ne dure pas, nous remarquons que 53% des femmes rencontrées à l'AIN n'ont aucun enfant, et celles qui en ont sont moins exposées aux violences conjugales 5%. Par ailleurs 73% de ces femmes victimes de violence conjugale ont pour contribution à la prise en charge de la famille, le ménage.

Mais fâcheusement, les hommes dans leur majorité 63% ne reconnaissent pas la contribution de leurs femmes au sein du foyer. Par contre 45% des enquêtés définissent la violence conjugale comme étant les mésententes entre les couples, contre 4% seulement. Les femmes sont les plus exposées car sur les 60 femmes enquêtées, 59 ont été victimes de violence conjugale soit 98%.

Par contre les hommes également subissent les violences conjugales car 27 hommes sur 40 enquêtés soit 68% affirment avoir été victimes de la violence conjugale. La forme de violence la plus fréquente que subissent les femmes est l'injure 60% suivie de bastonnade 45% en plus, les causes de la violence conjugales selon les femmes sont l'irresponsabilité des hommes dont la prise en charge de la femme (l'habillement et la nourriture, par le fait qu'elles n'aient plus d'amour pour leurs maris).

En effet, la majorité des femmes ont condamné la consommation d'alcool et de la drogue qualifiant un tel comportement d'irresponsable, soit 42%. En outre 81% des enquêtés affirment que la violence conjugale est un acte mauvais.

Par contre, les formes de violence les plus fréquentes sont la violence physique 95%, la violence verbale 83%, la violence psychologique 60% et la violence matérielle 7%. Nous pouvons ajouter la violence politique également à ces formes de violences conjugales nous déclarer certains lors de nos entretiens.

Les causes qui ont engendré la violence conjugale sont multiples. Il y a entre autres :

- L'incompréhension 29%, la jalousie 20%, le non prise en charge totale de l'alimentation et de l'habillement 20%, le mariage précoce 19%, l'infidélité 15% , et la désobéissance de la femme 15%. Cependant, la conséquence la plus en vue est le divorce. Soit 85%. Par ailleurs, 70% des hommes affirment avoir exercé la violence sur leurs épouses.

Les violences qu'ils exercent sont les gifles 36%, les coups 32%. Les hommes affirment que les facteurs favorisant se résument à la pauvreté 25%. Au mariage forcé 15%, à l'infidélité 10% et au problème de caste 8%. Par contre, la majorité des enquêtés qui se présentent à l'AIN, viennent la plupart pour le divorce soit 75%, mais 13% viennent pour déposer une plainte et 12%, viennent pour la réconciliation.

Enfin, pour remédier à la violence conjugale chez les jeunes couples, les enquêtés préconisent le respect des droits et devoirs de chacun 34%, d'éviter le mariage précoce ou forcé 32%, de sanctionner les auteurs 26%, privilégier la fidélité dans le couple 16%, de sensibiliser les jeunes couples sur la vie à deux 17%, la création des centres d'accueil et d'écoute 16% pour les victimes de violence conjugale.

4.5. LES RECOMMANDATIONS

Après avoir identifié les maux qui assaillent la vie des jeunes couples sur le phénomène de la violence conjugale au Niger, nous pensons apporter notre contribution afin d'améliorer l'avenir des jeunes au sein de leur foyer en formulant les recommandations suivantes :

A L'ENDROIT DE LA FEMME

- S'acquitter de ses devoirs (savoir accueillir, entretenir, se faire belle etc.) ;
- Choisir le moment opportun pour demander une faveur auprès de son mari ;
- Reconnaître les efforts que le mari fournit et savoir le remercier ;
- Etre tolérant envers son mari ;
- Obéir à son mari, car selon OUSMANE Salma (DAS), le messenger de DIEU (BSDL) a dit : « toute femme qui meurt jouissant de la satisfaction de son mari entre au paradis » (rapporté par ATTIRMIDHI) ;
- Déposer des plaintes motivées en cas de divorce etc.

A L'ENDROIT DU MARI

- Aimer et respecter sa femme car il est dit dans le CORAN : « DIEU dans le chapitre 4 verset 19 dit « vivez avec elles et avec gentillesse ». Selon ABOU Houraya (DAS), le messenger de DIEU (BDSL) a dit : « le croyant qui a la foi la plus parfaite est celui qui a le meilleur caractère. Les meilleurs d'entre vous sont ceux qui sont meilleurs avec leurs femmes » (rapporté par ATTIRMIDHI) ;
- S'acquitter de ses devoirs vis-à-vis de sa femme car dans le chapitre 2 verset 233 du CORAN sacré, DIEU a dit : « celui pour qui les femmes ont enfanté est tenu de les nourrir et de les vêtir selon la bonne coutume ».

A L'ENDROIT DES DIFFERENTES FAMILLES DES JEUNES COUPLES

- Respecter le choix des filles et garçons, car le mariage doit être célébré sur la base du consentement entre les deux conjoints ;
- Privilégier la réconciliation en cas de conflit du couple, en formant un comité de sages.

A L'ENDROIT DES AUTORITES RELIGIEUSES

- Multiplier les prêches aux jeunes couples mariés sur leurs droits et devoirs en Islam ;
- Aider les juridictions à élaborer des textes qui concourent à l'harmonisation au foyer ;
- Organiser des campagnes sensibilisation dans tous les quartiers sur les violences conjugales (causes, conséquences, les moyens de lutte).

A L'ENDROIT DES AUTORITES POLITIQUES

- Renforcer l'alphabétisation des femmes et la scolarisation de tous (filles et garçons) ;
- Organiser des débats sur la sensibilisation et l'éducation sexuelle des femmes en collaboration avec les ministères concernés ;
- Instaurer dans les établissements scolaires des cours axés sur le mariage et la vie des jeunes couples dans le foyer conjugal.
- Concevoir des stratégies d'information d'éducation, et de communication sur les problèmes de santé des femmes imputables aux violences conjugales et d'autres conséquences sociales qui peuvent en découler ;
- Vulgariser les supports d'IEC sur les violences conjugales.

- Instaurer une politique de la vie conjugale adaptée à nos réalités quotidiennes comme la famille est l'unité centrale responsable de la socialisation et pour qu'elle ne se dégrade dès le départ.

A L' ENDROIT DES ASSOCIATIONS

Encourager les associations, ONG féminines et organismes internationaux à inscrire dans leur priorité la violence conjugale dans leur programme d'action ;

A L' ENDROIT DU MINISTERE DE LA JEUNESSE DE SPORTS ET DE LA CULTURE

- Encourager les mass-médias à mettre en relief le rôle positif de la femme dans le foyer et la société ;
- Créer des centres d'accueil et des centres d'écoute pour les femmes victimes de violence conjugale ;
- Encourager et soutenir les actions génératrices des revenus, soutenues par l'Etat les ONG et organisations caritatives en direction des femmes ;
- Mettre à la disposition des services compétents (police gendarmerie, services sociaux justices, associations), le minimum des moyens leurs permettant de bien faire leur travail etc.
- Faire des saynètes ou spots et panneaux publicitaires de sensibilisation affichés pendant les grandes rencontres (matches ou compétitions sportives et culturelles) pour sensibiliser la population sur les conséquences de la violence conjugale au sein de notre société toute entière ou par les émissions radiophoniques, télévisées et des prêches ;
- Mettre à la disposition des femmes Nigériennes un vrai code de la femme qui répond à nos réalités (culturelles, religieuses).

CONCLUSION

L'étude que nous avons menée porte sur la perception de la violence conjugale chez les jeunes couples dans la société Nigérienne cas : la commune 3^{ème} arrondissement de la ville de Niamey).

L'objectif général est d'étudier la violence conjugale chez les jeunes couples de la commune du 3^{ème} arrondissement de la ville de Niamey en vue de contribuer à l'amélioration des conditions de vie conjugale.

Les objectifs spécifiques sont :

- Identifier les caractéristiques des femmes victimes de la violence conjugale ;
- Recenser les formes des violences conjugales subies par les femmes,
- Identifier les causes de la violence conjugale ;
- Recenser les mesures prises par les autorités administratives, politiques, des associations et ONG, les chefs traditionnels et religieux ;
- Enumérer les difficultés rencontrées par les femmes victimes de la violence conjugale ;
- Quelles solutions proposons- nous, en vue de remédier au phénomène ?

Cependant pour atteindre ces objectifs nous avons utilisé la méthode d'enquête. Pour recueillir les informations nécessaires, nous avons utilisé les instruments suivants :

- deux (2) questionnaires qui sont adressés l'un aux femmes et l'autre adressé aux maris ;
- deux (2) guides d'entretien adressés l'un aux responsables de l'AIN et l'autre aux juges communaux.

La recherche documentaire a eue lieu dans plusieurs centres de recherche (bibliothèques site internet, brochures mémoire d'étude CCFN, ONG, SOS- FEVVF etc.)

L'Administration de ces différents outils nous a permis d'obtenir les résultats suivants :

- la tranche d'âge la plus majoritaire est celle de 25- 29 ans avec 33% ;
- les Nigériens sont plus fréquents avec 92%, à part quelques étrangers ;

Cependant, en dehors des musulmans 97%, on note 3% de chrétiens et les formes de violences sont :

- la violence physique,
- la violence verbale,
- la violence psychologique,
- la violence sexuelle,
- la violence politique.

De même les causes sont multiples et variées, on peut citer entre autres : la pauvreté, la peur des relations sexuelles par les femmes, le mariage forcé ou précoce, la stérilité de l'un des conjoints, l'impuissance sexuelle du mari, l'ingérence des beaux parents, l'alcoolisme, le retour tardif des maris à la maison, la polygamie et le problème de caste.

Les conséquences sont incalculables, et nous pouvons citer quelques unes :

- le divorce, la rupture du lien de parenté, les blessures physiques, fugue, mauvaise image des parents, traumatisme psychologique, meurtre, prison et influence négative sur l'éducation des enfants etc.

Au regard de ce qui précède, nous pouvons dire que la femme est mal protégée au Niger, dans le foyer tant sur le plan de la protection juridique que sur le plan des structures œuvrant dans la protection des femmes car elles sont très limitées. Mais avec la prise de conscience qui semble se dessiner au niveau même des femmes victimes de violence nous espérons que des actions concrètes naissent en faveur des femmes. Mais nous estimons que la plupart de ces actions sont plus répressives que préventives.

Comme nous l'avons préalablement indiqué, d'une façon générale, il existe une grande défaillance au niveau des mesures de lutte, car nous avons constaté que 86% des enquêtés affirment avoir est victimes de violences conjugales.

Il est important de souligner qu'aucune société ne saurait prétendre avoir la stabilité interne et le respect de ses lois, dès lors qu'elle ne garantisse pas à ses citoyens un minimum de justice sociale, de sécurité et de liberté.

L'instauration d'un foyer juste est un moyen efficace de lutter contre l'éclosion des mentalités marginales dans la mesure où l'abondance et le privilège des uns et une incitation à la révolte des autres.

Les points forts de l'étude que nous pouvons souligner sont entre autres :

- le fait que la plupart des gens pensent que la violence conjugale est uniquement masculine ; c'est-à-dire que seules les femmes subissent cette violence, alors que l'étude nous montre qu'elle est aussi féminine.
- Le second point, de cette étude nous a permis de savoir à quel moment les violences sont fréquentes, mais également l'ampleur de celle-ci.
- Un autre point fort est que l'étude nous a montré que la violence conjugale ne se trouve pas uniquement chez les alcooliques et les pauvres, elle est aussi culturelle.

Par contre, cette étude a pour limite les quelques cas accidentels, donc difficile de faire une comparaison à l'ensemble des régions du pays. Un autre aspect, ce que l'étude est menée uniquement en milieu urbain.

Au terme de notre étude nous n'avons la prétention de faire un travail exhaustif. Pour cela, d'autres études peuvent s'intéresser à la violence conjugale chez les jeunes couples en milieu rural.

BIBLIOGRAPHIE

I. DICTIONNAIRES

- Larousse, **Larousse de poche, édition française INC**, 1994 P.848 ;
- Larousse, **petit Larousse illustré, édition Larousse**, Paris 1989, P. 1689 ;
- Robert, **robert, Micro-poche, Paris 1986** ; édition BRODARD et Taupin, P. 1156

II. MEMOIRES

1. ALLAGBADA (D), « **image des violences au quotidien** » N°013 de 10 septembre 2003 PP. 8- 9, éditions IN SEEDA Niamey.
2. AHMED OBAID (T), « **la violence à l'égard des femmes et des filles n'est pas inévitable, il faut l'arrêter** » IN le sahel, N°6842 du jeudi 25 novembre 2004 P.8, éditions IN SAHEL Niamey.
3. ARKUTU (A.A), **femme en santé, mère en bonne santé : un guide d'information, première éducation françaises**, New York, family care international, 1998, PP14-15
4. ALZOUMA, « **aperçu sociologique des conflits familiaux** » IN **ONG SOS FEVVF, rôle des assistants sociaux en matière de règlement des conflits familiaux, rapport du séminaire de formation tenu à Niamey du 14 au 16 octobre 2003** PP.50 - 51
5. Bruce, Judith, citée par UNICEF, **Digest Innocent : le mariage précoce N°7**, mars 2001 P.12
6. DANIELLE BEN YAHMED et Al, **le droit des femmes IN Encyclopédie de la famille N°5 contre ses droits** Paris J.A édition, 1980 P. 42
7. DOUMBIA, O (Amadou) « **aperçu sociologique des conflits familiaux** » IN **ONG SOS FEVVF, rôle des assistants sociaux en matière de règlement des conflits familiaux, rapport du séminaire de formation tenu à Niamey du 14 au 16 octobre 2003** PP. 46- 49
8. Godard, cité par Richard J. GELLES, « **à propos, du droit des femmes au Canada** » IN Encyclopédie de la famille, N°5 contre ses droits, Paris J.A édition 1980, P.46
9. HEISE, L M. ELLSBERG and M. GOTTEMOLLER, 1999, **Ending Violence Against Women. Population Rapport, Series L .N° 11**. Baltimore Johns Hopk ins University School of public health, Population Information Program. Center for Women's Global Leadership <http://www.cwgl.rurgers. Edu>
10. H.L. NIEBURG, **définition de la violence**, PUF Paris ; 1963P. 43,

11. ILLA RABI, **causes et conséquences de la violence conjugale physique sur les femmes en milieu urbain** : cas de la commune II mémoire ENSP 2001 PP. 42-44
12. KOKOU HENRI MOTCHO, *La réforme de la Communauté urbaine de Niamey*, Politecnico di Torino, Working Paper n° 16, 2006, P.19
13. YVES MICHAUD, **définition de la violence selon l'approche sociologique** P.39 édition, PUF Paris1986,

RAPPORTS

a/.ONG-SOS, FEVVEF **rôle des assistants sociaux en matière de règlement des conflits familiaux, rapport du séminaire de formation tenu à Niamey du 14 au 16 octobre** P.73.

b/.**Rapport initial du Niger sur la convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes** : rapport / PNUD/Niger/Niamey, juin 2011, P. 99

ARTICLES ET SITES INTERNETS

- <http://www.who.int/media/centre/factsheets/fs/fr/index/html>
- <http://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Niamey&oldid=80501210> ». Catégories
- <http://www.amnesty.asso.fr>
- OMS : **santé des femmes et programmes de développement : violence au foyer, OMS, In Net New York en français** 1998, P 16
- KOKOU HENRI MOTCHO, *La réforme de la Communauté urbaine de Niamey*, Politecnico di Torino, Working Paper n° 16, 2006, 19 p.
-
- Oxfam-Québec : « **études sur la violence faite aux femmes en Afrique de l'Ouest** » P. 21 et P.3
- Oxfam-Québec : « **études sur la violence faite aux femmes en Afrique de l'Ouest** » P. 21 et P.3
- Oxfam-Québec : « **études sur la violence faite aux femmes en Afrique de l'Ouest** » P. 21 et P.3
- Oxfam-Québec : « **études sur la violence faite aux femmes en Afrique de l'Ouest** » P.3, P. 4 et P. 21
- Oxfam-Québec : « **études sur la violence faite aux femmes en Afrique de l'Ouest** » P.3, P. 4 et P. 21
- **Rapport de Conférence d'effectivité des droits des femmes de l'Afrique de l'Ouest** 2004 P.8
- RUBEIHAT, SABRI, citée par UNICEF, **Digest Innocent : le mariage précoce** N°7, mars 2001 P.12
- **Rapport initial du Niger sur la convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes** : rapport / PNUD/Niger/Niamey, juin 2011, P. 99
- UNICEF cité par UNICEF, **Digest Innocent : le mariage précoce** N°7, mars 2001 P.12